



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉDITION
2013

Se préparer aux concours des Instituts régionaux d'administration (IRA)



LES ESSENTIELS

DGAFF
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



AVANT PROPOS













Ce guide est destiné aux candidats qui se présentent aux concours externe, interne et au troisième concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration (IRA). Il regroupe un ensemble de documents utiles et nécessaires à la préparation à ces concours. Ainsi, outre la nature et le programme des épreuves et les sujets proposés les années précédentes, les candidats trouveront pour la première fois réunies, les meilleures copies des deux dernières sessions (2011 et 2012 dont les épreuves se sont déroulées respectivement en février 2012 et février 2013).

Les rapports des présidents des jurys de la session 2012 constituent par ailleurs une aide précieuse pour les candidats désireux de se présenter aux concours. Une lecture attentive de ces rapports est tout particulièrement recommandée aux candidats qui souhaitent se préparer en disposant des observations et conseils formulés par les présidents des jurys. Enfin, les statistiques des trois voies d'accès aux concours ainsi que les coordonnées des différents instituts et centres de préparation aux concours complètent utilement ce guide.

Conçu comme une aide, ce guide se veut complémentaire aux nombreux ouvrages et guides méthodologiques proposés par de nombreux éditeurs ainsi qu'aux préparations dispensées dans les Instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) ou les centres de préparation à l'administration générale (CPAG).

Les candidats qui le souhaitent pourront également obtenir des informations supplémentaires sur les IRA en consultant le site SCORE www.fonction-publique.gouv.fr/score, dans la rubrique Les écoles de formation/Organismes de formation à caractère interministériel/Les instituts régionaux d'administration IRA.



	Pages
 Les épreuves	5
 Les centres d'épreuves	
 La nature des épreuves	
1. - Le concours externe	5
2. - Le concours interne	6
3. - Le troisième concours	7
 Le programme	9
 Les annales	21
 Les meilleures copies	22
 Les rapports de jurys	23
 Lille	23
 Lyon	27
 Metz	43
 Nantes	50
 Les statistiques du concours	54
 La préparation aux concours	57

LES EPREUVES



Les centres d'épreuves :

Chaque année, un arrêté du ministre chargé de la fonction publique publié au Journal officiel ouvre les concours et fixe la liste des centres d'épreuves écrites des trois concours (externe, interne et troisième).

Les centres d'épreuves écrites suivants sont ouverts : **Basse-Terre, Bastia, Bordeaux, Caen, Cayenne, Dijon, Dzaoudzi, Fort-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nouméa, Papeete, Paris, Poitiers, Rennes, Saint Denis de la Réunion, Saint-Pierre, Strasbourg et Toulouse.**

Les **épreuves orales** se déroulent dans l'IRA choisi par les candidats lors de l'inscription aux concours.

La nature des épreuves ([fixée par un arrêté du 6 juin 2008 modifié fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration](#))

Le concours externe

Epreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient
1- Epreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.	4 heures	4
2- Epreuve constituée d'une série de six questions à réponse courte, portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie. Chaque question pourra être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée (pas plus d'une page au total).	4 heures	4 - droit public noté sur 20 points - questions européennes, GRH, questions sociales, finances publiques et l'économie notées sur 10 points

Epreuves orales d'admission		Durée	Coefficient
1. - Un entretien avec le jury, visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours.		25 minutes (dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat)	4
	Préparation	Durée	Coefficient
2. - Epreuve de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien.	15 minutes	15 minutes	1 Les notes obtenues ne sont prises en compte que dans la limite de 15 points

Ex aequo : Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, ils sont départagés de la façon suivante lors de l'établissement de la liste d'admission : la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à la première épreuve écrite obligatoire. En cas d'égalité de points à la première épreuve écrite, la priorité est donnée au candidat ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

Le concours interne

Epreuve écrite d'admissibilité	Durée	Coefficient
<p>L'épreuve écrite d'admissibilité consiste :</p> <ul style="list-style-type: none">- en la rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;- à répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.	4 heures	4 dont coefficient 1 pour la ou les questions

Epreuve orale d'admission	Durée	Coefficient
<p>Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.</p> <p>Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.</p> <p>En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur.</p>	25 minutes	4

Epreuve facultative	Préparation	Durée	Coefficient
Epreuve orale de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien.	15 minutes	15 minutes	1

Ex aequo : pour le concours interne, si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité pour l'admission est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'entretien et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le troisième concours

Epreuve écrite d'admissibilité	Durée	Coefficient
<p>L'épreuve écrite d'admissibilité consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ; - à répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques. 	4 heures	4 dont coefficient 1 pour la ou les questions

Epreuve orale d'admission	Durée	Coefficient
<p>Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.</p> <p>En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur.</p>	25 minutes	4

Epreuve facultative	Préparation	Durée	Coefficient
<p>Epreuve orale de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien.</p>	15 minutes	15 minutes	1

Ex aequo : pour le 3^{ème} concours, si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité pour l'admission est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'entretien et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

■ Dispositions communes aux trois concours

- Avant le 1^{er} septembre de l'année précédant celle du concours concerné, un arrêté du ministre chargé de la fonction publique fixe, sur proposition du jury, la liste des thèmes⁽¹⁾ à partir desquels est proposé par le jury le sujet de l'épreuve de composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours.

- Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve orale de langue vivante étrangère du concours externe, une note inférieure ou égale à 1/20 et une note inférieure ou égale à 5/20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury.

- Les notes obtenues à l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère pour le concours externe ne sont prises en compte que dans la limite de quinze points (15/20).

- Les notes obtenues à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère pour le concours interne et le troisième concours ne sont prises en compte que pour leur part excédant la note de 10/20. Les points supplémentaires obtenus à l'épreuve facultative sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires, en vue de l'établissement de la liste d'admission.

- En vue des entretiens d'admission de chaque concours, le jury utilise une grille d'évaluation⁽²⁾ dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la fonction publique.

- Un référentiel⁽³⁾ à l'attention des candidats, récapitulant les attentes du jury, est mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la fonction publique.

INFORMATION

(1) Pour la prochaine session, la liste des thèmes retenus est disponible en en [cliquant ici](#) et en téléchargement sur le site SCORE en suivant le chemin ci-après : Rubriques ***Ecoles de formation/Organismes de formation à caractère interministériel IRA et ENA/Les Instituts régionaux d'administration IRA/...*** :

(2) Les grilles de notation utilisées par les jurys de la dernière session sont disponibles en [cliquant ici](#) et en téléchargement sur le site SCORE en suivant le chemin ci-après : Rubriques ***Ecoles de formation/Organismes de formation à caractère interministériel IRA et ENA/Les Instituts régionaux d'administration IRA/...*** (en fin de page).

(3) Le référentiel à l'attention des candidats est disponible en en [cliquant ici](#) et en téléchargement sur le site SCORE en suivant le chemin ci-après : Rubriques ***Ecoles de formation/Organismes de formation à caractère interministériel IRA et ENA/Les Instituts régionaux d'administration IRA/...***



Le programme des épreuves

Questionnaire à réponse courte

(Deuxième épreuve écrite du concours externe)

I. DROIT PUBLIC

1. Droit constitutionnel

A - Théorie générale de l'Etat

1. L'Etat et la Constitution :

Définition et formes de l'Etat ; le pouvoir constituant originaire ou dérivé ; séparation souple ou rigide des pouvoirs ; régime parlementaire ou présidentiel ; démocratie représentative ou directe ; Constitution formelle ou matérielle ; Constitution écrite ou coutumière ; la jurisprudence constitutionnelle ; la révision constitutionnelle.

2. Le contrôle de constitutionnalité en France :

L'Etat de droit et le constitutionnalisme ; la hiérarchie des normes ; la normativité de référence ; le Conseil constitutionnel ; le contrôle de constitutionnalité des traités ; le contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'action ou de question prioritaire de constitutionnalité.

B. Les institutions politiques françaises actuelles

1. Le pouvoir exécutif :

- le Président de la République et les services de l'Elysée ;
- le Premier ministre et le Gouvernement ; le Secrétariat général du Gouvernement ; les cabinets ministériels ;
- la responsabilité pénale des membres du pouvoir exécutif.

2. Le pouvoir législatif :

- l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
- bicaméralisme inégalitaire et parlementarisme rationalisé ;
- le Parlement et la fonction de représentation ; le référendum législatif ;
- la fonction de législation : lois ordinaires ; lois organiques ; lois en matière financière, sécuritaire ou diplomatique ;
- la fonction de contrôle et la responsabilité politique du Président de la République ou du Gouvernement.

2. Institutions administratives

A - L'organisation administrative de l'Etat

1. Cadres juridiques et territoriaux de l'organisation administrative :

- centralisation, déconcentration et pouvoir hiérarchique ;
- décentralisation territoriale ou fonctionnelle ; le contrôle administratif et financier de l'Etat sur les institutions décentralisées.

2. L'administration de l'Etat :

- administration centrale, services à compétence nationale, services déconcentrés, autorités déconcentrées : préfets de région et de département, sous-préfets et maires, agents de l'Etat ;
- autorités indépendantes : Autorité de la concurrence, Conseil supérieur de l'audiovisuel et Défenseur des droits ;
- organes centraux de conseil et de contrôle : Conseil d'Etat ; Conseil économique, social et environnemental ; Inspection générale des finances ; Cour des comptes et chambres régionales ou territoriales des comptes.

B. L'organisation décentralisée de la République

1. L'encadrement constitutionnel :

La libre administration des collectivités territoriales ; les principes généraux de la décentralisation ; la démocratie locale.

2. Les collectivités territoriales :

- les collectivités de droit commun de métropole : assemblées délibérantes et exécutifs des communes, départements et régions ;
- les collectivités territoriales à statut dérogatoire de métropole : Paris, Lyon et Marseille ; la Corse ;
- les collectivités territoriales d'outre-mer : collectivités de l'article 73 ; collectivités de l'article 74 et Nouvelle-Calédonie.

3. Les autres institutions décentralisées :

- les établissements publics de coopération intercommunale : institutions et compétences ;
- les établissements publics fonctionnels à caractère administratif ou industriel et commercial ; les groupements d'intérêt public.

3. Droit administratif

A. L'action administrative

1. La légalité administrative :

- incompétence du juge de l'excès de pouvoir et actes de gouvernement ; irrecevabilité du recours pour excès de pouvoir et mesures d'ordre intérieur ;
- les sources du droit administratif ;
- juridiction administrative et contrôles de conventionnalité ou de légalité.

2. Les actes administratifs :

- les actes administratifs unilatéraux : décrets ou ordonnances ; acte administratif réglementaire ou individuel ; le pouvoir réglementaire ; la procédure administrative non contentieuse : consultation, motivation, transparence ; les conditions d'entrée en vigueur de l'acte administratif ; l'abrogation et le retrait de l'acte administratif unilatéral.
- les contrats administratifs :
- critères de distinction entre contrats administratifs et contrats privés de l'administration ; le régime juridique des contrats administratifs ; marchés publics et délégations de service public.

3. Le service public :

- définition de la notion de service public ; services publics constitutionnels ; services publics administratifs et services publics industriels et commerciaux ; les grands principes du service public ; les modes de gestion du service public ; service public et service économique d'intérêt général.

4. La police administrative :

- polices administrative et police judiciaire ; définition de la police administrative ; police administrative générale et polices administratives spéciales ; police municipale ;
- les autorités de police administrative ; pouvoirs et mesures de police administrative ;
- le contrôle juridictionnel des mesures de police administrative.

B. La responsabilité administrative :

1. Les principes généraux de la responsabilité des personnes publiques ; faute de service et faute personnelle ; la théorie du cumul des fautes ;

2. La responsabilité administrative pour faute :

- faute prouvée ou faute présumée ;
- faute prouvée simple ou lourde.

3. La responsabilité sans faute de l'administration :

Responsabilité pour risque et responsabilité pour rupture de l'égalité devant les charges publiques ;

4. Les régimes légaux de responsabilité administrative.

II. QUESTIONS EUROPEENNES

1. Les grandes étapes de la construction européenne et les différents élargissements

- A. - Les traités fondateurs de Paris et Rome.
- B. - Le compromis de Luxembourg.
- C. - L'Acte unique européen.
- D. - Les traités de Maastricht, Amsterdam et Nice.
- E. - Le traité établissant une constitution pour l'Europe.
- F. - Le traité de Lisbonne.

2. Les aspects institutionnels de l'Union européenne

A. - Adhésion et retrait de l'UE.

B. - Composition et attributions des institutions de l'UE.

C. - Composition et attributions des organes suivants :

- Comité des régions ;
- Comité économique et social ;
- COREPER ;
- Banque européenne d'investissement.

D. - Rôle des parlements nationaux :

- compétences : internes et externes ;
- catégories ; principes directeurs (attribution, subsidiarité et proportionnalité) ;
- compétences d'exécution.

E. - Révision des traités :

F. - Processus décisionnels au Conseil et au Parlement européen.

3. Le droit de l'Union européenne

A. - Les sources du droit de l'Union européenne :

- droit primaire ;
- droit conventionnel ;
- principes généraux du droit ;
- droit dérivé.

B. - Articulation entre le droit de l'Union européenne et le droit national :

- primauté ;
- effet direct ;
- autonomie procédurale ;
- effectivité.

C. - Protection des droits fondamentaux

4. Le droit du contentieux de l'Union européenne

- A. - Recours en annulation et en carence.
- B. - Recours en manquement.
- C. - Exception d'illégalité.
- D. - Responsabilité extracontractuelle de l'Union européenne et des Etats membres.
- E. - Renvoi préjudiciel.

5. Le droit matériel de l'Union européenne

- A. - Libre circulation des personnes et citoyenneté européenne.
- B. - Libre circulation des marchandises.
- C. - Libre prestation de services.
- D. - Libre circulation des capitaux.
- E. - Politique agricole commune.
- F. - Politique régionale : fonds structurels et fonds de cohésion.
- G. - Politique commerciale commune.
- H. - Politique économique et monétaire.
- I. - Politique étrangère et de sécurité commune.
- J. - Politique sociale.

III. QUESTIONS SOCIALES

1. Notions de démographie

- A. - Les évolutions démographiques depuis le début du xxe siècle :
 - natalité, fécondité, mortalité, espérance de vie, excédent naturel ;
 - population urbaine, périurbaine et rurale.
- B. - Les mouvements migratoires : perspectives historiques et actualités.
- C. - Vieillesse de la population.
- D. - Structure de la population active.

2. La protection sociale

- A. - Le système français de sécurité sociale y compris l'indemnisation du chômage :
 - principes essentiels ;
 - organisation ;
 - rôle des partenaires sociaux ;
 - la gouvernance ;
 - les risques couverts ;
 - le financement ;
 - les dépenses et la maîtrise des coûts ;
 - les différentes réformes.

- B. - La protection sociale complémentaire.
- C. - L'aide sociale.
- D. - L'action sociale (définition et exemples).
- E. - L'Europe sociale : principes essentiels.

3. Les politiques sociales

- A. - Les politiques de cohésion sociale :
 - inégalités et redistribution ;
 - lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- B. - Les politiques d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations :
 - politique de la ville ;
 - intégration des immigrés ;
 - lutte contre les discriminations.
- C. - Les aspects sociaux de la politique en matière de logement : aides au logement et hébergement d'urgence.
- D. - La politique de la famille et la protection de l'enfance.
- E. - La politique du handicap.
- F. - La dépendance.
- G. - Le rôle des collectivités territoriales dans les politiques sociales.

4. Le marché du travail et de l'emploi

- A. - La situation de l'emploi et les caractéristiques du chômage.
- B. - Le coût du travail et la productivité de la main d'œuvre.
- C. - Les politiques de lutte contre le chômage, le service public de l'emploi.
- D. - La formation professionnelle.

5. Le travail salarié

- A. - La relation individuelle de travail :
 - le contrat de travail ;
 - le recrutement ;
 - le licenciement.
- B. - Les relations collectives :
 - les syndicats ;
 - les institutions représentatives du personnel.
- C. - Conflits et négociation :
 - le droit de grève ;
 - la négociation collective.

6. Les politiques de santé

- A. - L'état de santé de la population.
- B. - Les éléments essentiels des politiques de santé publique et de l'offre de soins.
- C. - Le pilotage des politiques de santé.

IV. FINANCES PUBLIQUES

■ A – L'approche globale des finances publiques :

A. - Les sources juridiques :

- les traités et normes européennes applicables aux finances publiques nationales ;
- les dispositions à caractère budgétaire, fiscal et financier de la Constitution de la Ve République ;
- la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 ;
- les textes réglementaires relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- les règles issues du droit budgétaire (annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité).

B. - Les concepts propres aux finances publiques :

- équilibres et déficits ;
- l'impôt (définition, structuration, fonctions) ;
- les prélèvements obligatoires ;
- les dépenses fiscales ;
- l'endettement public, son financement et sa gestion.

C. - Les acteurs des finances publiques :

- les instances internationales et européennes ;
- les administrations financières ;
- les gestionnaires, ordonnateurs et comptables ;
- les juridictions financières.

D. - Le pilotage des finances publiques :

- la gouvernance financière et budgétaire de la zone euro ;
- les incidences économiques des mesures budgétaires et fiscales ;
- l'approche consolidée des finances étatiques, sociales et locales ;
- la maîtrise de la dépense publique ;
- l'évaluation des politiques publiques.

■ B – L’approche spécifique des finances étatiques :

A. - Les lois de finances :

- les différentes catégories de lois de finances ;
- contenu et structure des lois de finances ;
- préparation et adoption des projets de loi de finances ;
- exécution et contrôle des lois de finances ;
- loi de finances et loi de programmation des finances publiques ;
- loi de finances et loi de financement de la sécurité sociale ;
- loi de finances et budgets des collectivités territoriales (autonomie des collectivités territoriales, dotations étatiques et mécanismes de péréquation financière).

B. - Les ressources :

- les différentes ressources fiscales de l'Etat ;
- les autres ressources étatiques de nature patrimoniale ou résiduelle ;
- les ressources d'emprunts ;
- prélèvements sur recettes (collectivités territoriales et Union européenne) et ressources affectées (Sécurité sociale).

C. - Les dépenses :

- la nouvelle architecture budgétaire par missions et par programmes ;
- la nomenclature budgétaire par destination et par nature ;
- la portée et les modifications apportées en cours d'exécution à l'autorisation initiale de dépenser ;
- les dépenses pluriannuelles.

D. - La gestion budgétaire et comptable :

- le pilotage par la performance (globalisation et fongibilité asymétrique des crédits budgétaires, budgets et unités opérationnels de programmes, indicateurs, projets et rapports annuels de performance) ;
- le processus de recouvrement des recettes de l'Etat ;
- le processus d'exécution des dépenses de l'Etat ;
- la gestion déconcentrée des crédits budgétaires ;
- la gestion de la dette de l'Etat ;
- la certification des comptes de l'Etat.

V. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. Notions générales :

A. - Historique et objectifs de la gestion des ressources humaines.

B. - Enjeux stratégiques de la gestion des ressources humaines :

- compétence ;
- efficacité ;
- mobilisation des personnels ;
- adaptation aux changements.

B. - Les outils de la gestion des ressources humaines :

- indicateurs ;
- bilans sociaux ;
- audits ;
- informations projectives ;
- les systèmes d'information des ressources humaines.

C. - Le management et le rôle des cadres dans la gestion des ressources humaines.

2. Les spécificités de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques

A. - Les principes généraux du statut général des fonctionnaires et leur application.

B. - Droits et obligations du fonctionnaire, déontologie et discipline.

C. - La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

D. - L'accès aux emplois publics.

E. - La mobilité, les parcours et la promotion.

F. - La formation.

G. - L'évaluation.

H. - Le dialogue social et la participation.

VI. ECONOMIE

I. Les notions économiques élémentaires

A. Les mécanismes de l'économie :

1. Les acteurs de l'économie :

- les ménages ;
- les entreprises ;
- les sociétés financières ;
- les administrations publiques.

2. Les fonctions économiques :

- les opérations sur les biens et services : la production (PIB, valeur ajoutée), la consommation, l'investissement, les échanges extérieurs ;
- les opérations de répartitions : les revenus des acteurs (profits, salaires), les transferts, les prélèvements (impôts, taxes).

■ B. Les mécanismes monétaires :

1. La monnaie :

- les fonctions de la monnaie ;
- la création monétaire ;
- le contrôle de la création monétaire ;
- les agrégats monétaires ;
- la demande de monnaie.

2. Les marchés :

- le marché des changes : le marché des devises, le système de taux de change, le taux de change nominal, le taux de change réel ;
- le marché monétaire et financier : le marché des actions, marché des obligations, marché interbancaire, taux directeurs.

II Les enjeux économiques

■ A. La croissance économique :

1. Notions élémentaires de la croissance :

- les facteurs économiques ;
- les rendements factoriels décroissants.

2. Les déterminants de la croissance :

- le progrès technique ;
- l'innovation ;
- les infrastructures ;
- le capital humain ;
- les externalités.

3. Le rôle de l'Etat :

- les politiques de croissance ;
- la croissance durable ;
- inégalités de croissance.

■ B. Le chômage et l'emploi :

1. Le marché du travail :

- définitions et mesures : chômage, population active, les différentes mesures du chômage et de l'emploi ;
- principales caractéristiques du marché du travail : chômage selon les catégories (femmes, jeunes, qualifiés etc.), évolution du marché du travail (nouvelles formes d'emploi, travail qualifié et non qualifié, secteurs, etc.).

2. Causes du chômage :

- théories classiques et keynésiennes du chômage ;
- rigidités des salaires ;
- productivité-chômage ;
- lien inflation-chômage ;
- NAIRU ;
- concurrence des pays à bas salaires ;
- rôle du progrès technique.

■ C. L'inflation :

1. Définitions et mesures de l'inflation :

- inflation ;
- désinflation ;
- déflation ;
- indice de prix.

2. Causes et effets de l'inflation :

- inflation par les coûts (salaires, boucle prix salaire, inflation importée) ;
- inflation et monnaie ;
- inflation par la demande ;
- effets sur l'activité économique nationale et internationale ;
- effets sur la répartition du revenu.



D. La mondialisation :

1. Commerce international :

- la spécialisation internationale : avantages comparatifs et autres analyses traditionnelles ;
- les nouvelles théories du commerce mondial : la concurrence imparfaite (économie d'échelle et différenciation des produits) ;
- libre échange et protectionnisme : politique commerciale, les regroupements régionaux, concurrence déloyale, stratégie des firmes ;
- les acteurs : les multinationales, les Etats et les institutions internationales, les investisseurs institutionnels.

2. La globalisation financière :

- le marché financier international : transactions internationales, mobilité des facteurs de production et interpénétration des économies ;
- les crises financières et les réponses (politique préventive et curative).

3. Le sous-développement :

- analyse des causes ;
- les outils de mesure du développement ;
- les organisations internationales de développement.

4. L'Union européenne :

La construction européenne : de la CECA à la zone euro ; les élargissements, la place de l'Europe dans le monde.

Analyse économique de l'Europe : zone monétaire optimale, théorie de l'union douanière, politique monétaire et budgétaire européenne.

E. Les politiques économiques :

1. Les politiques conjoncturelles :

Les politiques budgétaires.

Les politiques monétaires.

2. Les politiques structurelles :
















- la politique de l'emploi ;
- la politique de la concurrence ;
- la politique industrielle ;
- la politique de l'environnement








■ Les épreuves des concours externe, interne et du troisième concours de la dernière session ainsi que des sessions précédentes sont disponibles en téléchargement sur le site SCORE (rubriques *Ecoles de formation/Organismes de formation à caractère interministériel IRA et ENA/Les instituts régionaux d'administration IRA/Annales des concours*) et accessibles dans le tableau ci-après.

TABLEAU

1^{re} épreuve :

Années	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
2012			
2011			
2010			
2009			
2008			

2^{ème} épreuve du concours externe

Concours externe 2012	Concours externe 2011	Concours externe 2010	Concours externe 2009	Concours externe 2008
				

MEILLEURES COPIES



Les meilleures copies des précédentes sessions (depuis 2010) sont disponibles en [cliquant ici](#) et en téléchargement sur le site SCORE en suivant le chemin ci-après : Rubriques **Ecoles de formation/Organismes de formation à caractère interministériel IRA et ENA/Les Instituts régionaux d'administration IRA/Les meilleures copies**

Ces copies sont présentées en format PDF afin de garantir leur intégrité, elles n'ont donc subi aucune modification

Pour télécharger les copies de la dernière session ci-dessous, faire un CTRL + clic sur les icônes



Epreuve de composition du concours externe (1^{re} épreuve)

IRA	NANTES	BASTIA	LILLE	LYON	METZ
COPIES					

2^{ème} épreuve du concours externe(QRC)

IRA	NANTES	BASTIA	LILLE	LYON	METZ
Droit public					
Economie					
Finances publiques					
GRH					
Questions européennes					
Questions sociales					

Epreuve de note du concours interne

IRA	NANTES	BASTIA	LILLE	LYON	METZ
COPIES					

Epreuve de note du 3^e concours

IRA	NANTES	BASTIA	LILLE	LYON	METZ
COPIES					



Concours de la session 2012 – épreuves du 24 février 2013 et oraux de mai 2013

IRA de Lille

Rapport du président du jury

Le registre des inscriptions ayant été ouvert en novembre 2012, le concours 2012/2013, dont les épreuves écrites et orales ont eu lieu en 2013, est appelé session 2012. Il portait sur le recrutement de 130 attachés qui se répartissent comme les années précédentes de la manière suivante : 70 attachés pour le concours externe, 52 pour le concours interne et 8 au titre de la troisième voie.

■ 1 Fonctionnement du jury

Le jury du concours 2012 s'est réuni de manière satisfaisante en termes d'assiduité de ses membres lors des différentes réunions.

La composition du jury répondait aux exigences de parité et représentait les différentes administrations dans lesquelles les attachés pourront exercer à l'issue de leur scolarité. Tous les membres avaient bénéficié, cette année ou précédemment, de la formation offerte par la DGAFP, visant à assurer leur professionnalisation. La qualité de la formation reçue et les échanges entre les membres ont permis de respecter les rôles de chacun.

Les membres du jury ont siégé à l'oral dans l'esprit d'un entretien de recrutement pour détecter les compétences acquises par les candidats sur l'ensemble de leur parcours. Il faut noter que les jurys n'ont pas hésité à différencier leur notation en utilisant toute la gamme des notes et à mettre des notes basses pour des candidats qui manifestement ne possédaient pas les compétences minimales requises d'un attaché.

La présence tournante de la présidente a également permis de veiller à l'homogénéité des questionnements et des critères d'évaluation des jurys.

Il faut signaler le nombre plus important d'auditeurs externes qui sont venus assister aux oraux, ce qui est un droit, les épreuves étant publiques. Cependant, ces auditeurs étaient parfois eux-mêmes candidats et il conviendra de rappeler à l'avenir les règles de stricte discrétion qu'il faut respecter pour ne pas perturber le fonctionnement des épreuves.

Comme l'an dernier le nombre de candidats admis à l'épreuve orale a été réduit. Il avait en effet été précédemment constaté que l'oral ne permet que très rarement de rattraper une moyenne basse aux épreuves écrites. Ceci s'est confirmé cette année.

■ 1 Les résultats par concours

L'ensemble des postes offerts a été pourvu.

	externe	interne	3 ^{ème} concours
Postes offerts	70	52	8
Nombre d'inscrits	1287	859	182
% présents	46%	75%	53%
Nombre d'admissibles	153	133	20
Barre d'admissibilité	9,88	10,44	12,31
Nombre d'admis LP	70	52	8
Barre d'admission	11,45	11,3	13,31
Nombre d'admis LC	30	9	3

Observations générales :

- le faible taux de présents au concours externe par rapport aux nombres d'inscrits soulève une interrogation. Ce phénomène qui est général sur l'ensemble des IRA a été plus marqué à L'IRA de Lille comme à Lyon, avec des taux de présents inférieurs à 50 %. Il conviendrait que les candidats affinent leur réflexion avant de décider de s'inscrire à ce concours.
-
- La barre d'admissibilité reste assez cohérente entre les différents IRA s'agissant du concours externe et du concours interne. La barre d'admissibilité sur le 3^{ème} concours a été plus forte à Lille compte tenu de la qualité des candidats cette année.
-
- Le taux de féminisation s'est renforcé après l'admission (59 % en interne, 71% en interne et 63% au troisième concours qu'au moment de l'admissibilité (respectivement 50%, 65% et 55%). Il faut y voir manifestement une meilleure préparation des femmes aux épreuves orales.
- Le volume de la liste complémentaire a été calibré avec un volume légèrement supérieur au nombre de candidats retenus les années précédentes.

■ 2 Le concours externe

Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 16,06 à 11,45 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire a recueilli une moyenne de 11,04.

Moyenne des notes par épreuve après péréquation

	Note minimale	Note maximale	moyenne
composition	0,78	17,53	8,25
QRC	0,55	16,84	7,26
Entretien avec le jury	4,82	19,19	11,23
Langue	4,64	20	12,55

La grande majorité des candidats dispose d'un bon bagage universitaire le plus souvent de niveau Master complété par une année de préparation en IPAG. Beaucoup ont également suivi une formation dans un IEP.

S'agissant de la dissertation du concours externe, il apparaît toujours que la majorité des candidats manque de capacité d'analyse (parfois faute de connaissance du sujet) et reste trop dans une tonalité journalistique. Pour le QRC, et malgré la réforme de cette épreuve, les candidats ont toujours du mal à répondre aux questions de manière précise. Ceci est d'autant plus inquiétant que le niveau universitaire des candidats est élevé et qu'il devrait les conduire à s'intéresser davantage aux questions d'actualité et à préparer plus facilement cette épreuve.

Les membres du jury ont apprécié la diminution du temps de présentation de son parcours par le candidat. Généralement les candidats ont bien respecté les 5 minutes et cela leur a permis de mieux structurer leur présentation. Ils ont davantage mis l'accent sur les compétences acquises de par leurs différentes expériences universitaires ou professionnelles. En revanche, le jury privilégie toujours les candidats qui apportent leur touche personnelle, en évitant la récitation chronologique de leur parcours. Les jurys ont souvent constaté le peu de naturel de certaines de ces présentations pouvant donner l'impression d'un manque de conviction dans les propos.

Bien que généralement jeunes, la majorité des candidats a pu mettre en avant des expériences de stages ou des expériences professionnelles conduites pendant leurs études et souvent intégrées à leurs cursus de Master. Comme l'an dernier, certains candidats ont survalorisé les fonctions occupées et les missions conduites ce qui a abouti à une présentation parfois factice qui n'a pas résisté au questionnement du jury.

Il est important que les candidats sachent analyser avant de les présenter les enseignements qu'ils ont pu tirer de ces expériences et notamment les compétences acquises mobilisables pour une fonction d'encadrement. Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience en tant que cadre et il faut surtout éviter d'avancer des fonctions qu'ils n'ont pas occupées.

L'interrogation des candidats en matière de connaissances a été généralement faite sur des thèmes en lien direct avec leur présentation et leur parcours. Comme les années précédentes, il faut souligner le manque de connaissances, de curiosité ou de capacité d'analyse de certains candidats. Cette séquence ne s'apparente pas à un test de culture générale, mais doit permettre de s'assurer qu'ils ont su exploiter au mieux l'ensemble de leurs expériences.

Quand, à quelque titre que ce soit, ils ont exercé dans différents services administratifs, le jury a regretté que ces candidats qui se destinent à la fonction publique, ne se soient pas intéressés de manière générale à leur environnement et n'en aient pas profité pour acquérir des connaissances élémentaires sur le fonctionnement de l'administration. De même, pour les candidats sortant de l'université, il est dommage qu'ils ne connaissent pas un minimum son fonctionnement et ses évolutions récentes.

Les candidats ont été systématiquement interrogés sur leurs motivations pour l'accès à la fonction publique et sur le projet professionnel sous-tendu par leur candidature. Ceci conduit à beaucoup de propos convenus rarement étayés. Le jury a apprécié les candidats qui ont pris la peine de se renseigner sur les différentes fonctions exercées par les attachées et qui ont conforté leur projet par des rencontres individuelles. Contrairement aux années antérieures, les candidats ont bien pris conscience du nombre de postes offerts à l'éducation nationale et en EPLE. Mais s'ils évoquent la possibilité voire l'intérêt d'y être affectés, ils n'ont pas tous une vision très précise de ce que recouvre le métier de gestionnaire en EPLE.

Ils ont aussi beaucoup de mal à envisager l'Education nationale dans l'étendue et la variété des fonctions offertes au niveau central comme déconcentré. Sans qu'il soit possible d'expliquer ce phénomène si ce n'est par la méconnaissance du fonctionnement des universités signalé ci-dessus, peu de candidats envisagent une affectation en université.

Comme les années précédentes, les candidats ont été mis en situation par des « cas pratiques ». S'il est clair que certains se sont préparés à cet exercice, peu paraissent avoir réfléchi sur ce qu'implique le positionnement comme cadre dans le management des équipes. Ceci est certainement lié au nombre important de candidats qui souhaitent un poste qui ne comporterait pas d'encadrement.

Le jury a également pu constater le nombre croissant de candidats ayant eu une partie de leur cursus à l'étranger, généralement dans le cadre des échanges européens. Outre une certaine maturité, ces candidats ont présenté un niveau de langue très supérieur aux autres années. Mais, les jurys de langue considèrent que le niveau des candidats est stable. La limitation des points relatifs à cette épreuve pris dans le total de l'admission n'a pas modifié les pratiques des jurys en matière de notation.

■ **3 Le concours interne**

On a pu constater cette année une baisse importante du nombre de présents par rapport à l'an dernier (662 contre 821) alors que le nombre d'inscrits avait augmenté. Ceci a été sans conséquences sur le niveau des candidats, mais il serait intéressant de connaître les raisons de ce recul.

Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 16,22 à 11,30 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire a recueilli une moyenne de 10,95

Moyenne des notes par épreuve et après péréquation

	Note minimale	Note maximale	moyenne
Note administrative	0,65	15,62	7,9
Note :	1	17	8,99
question	0,25	16	6,03
Entretien avec le jury	3,53	17,53	9,85
langue	1,75	20	10,84

Les candidats au concours interne ont été manifestement gênés par l'épreuve supplémentaire de la « question » qui complétait la note administrative, mise en place cette année. Si la décision de créer cette épreuve résultait du constat d'un manque de connaissances administratives des candidats, le niveau des notes obtenues cette année le confirme.

En fait, le jury attend pour cette question une réponse courte qui montre l'intérêt des candidats pour leur environnement administratif et une capacité de réflexion personnelle. Il ne s'agissait pas de connaître l'ensemble du domaine, mais d'en avoir une connaissance minimale.

Si les candidats commencent à bien percevoir les principes de l'entretien sous la forme « RAEP », certains continuent cependant à confondre reconnaissance des acquis de l'expérience et reconnaissance du mérite. L'admission à l'IRA n'est pas la consécration d'un parcours même si certains candidats l'envisagent ainsi sans se préoccuper de savoir ce qu'est la formation à l'IRA, ni même ce qu'on attend d'un attaché.

Les membres des jurys ont souligné que les dossiers fournis restaient dans la majorité décevants : soit bâclés, soit peu conformes à la réalité des fonctions exercées. Dans ces cas là, les questions font rapidement apparaître

la survalorisation de la description des missions exercées et le manque de réflexion des candidats sur leur parcours.

La présentation par les candidats de leurs expériences professionnelles, limitée à 5 minutes, a été mieux construite par les candidats. Mais elle reste encore trop chronologique avec des difficultés à faire apparaître les compétences acquises dans les fonctions exercées. Beaucoup de présentations apprises par cœur manquent de relief et de dynamisme.

Comme les années précédentes, le point le plus marquant lors des entretiens est celui du déficit de connaissances administratives même dans l'environnement professionnel immédiat du candidat. Ceci témoigne d'un manque de curiosité peu compatible avec le rôle dévolu à un attaché.

L'épreuve de langues qui est facultative révèle un niveau très hétérogène. L'entretien se déroule entièrement dans la langue choisie et nécessite une bonne maîtrise de l'oral. Un certain nombre de candidats ont mal mesuré cette difficulté et ont manifestement souffert pendant l'épreuve.

■ **3 Troisième concours**

Les profils des personnes qui présentent ce concours sont très hétérogènes et dans la majorité les candidats présentent des parcours très intéressants. Certains candidats auraient pu se présenter aussi au concours interne en raison de leur cursus. Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 15,47 à 13,31 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire a recueilli une moyenne de 11,93

■ **Moyenne des notes par épreuve et après péréquation**

	Note minimale	Note maximale	moyenne
Note de synthèse	3,75	15,06	9,91
Note	5	16	11,14
Note question	1	15,5	7,85
Entretien avec le jury	4	16	10,48
langue	4,68	20	13,45

A l'instar des concours externe et interne les réponses à la question ont le plus souvent été décevantes ce qui témoigne d'un travail de préparation et d'information insuffisant.

Au cours de l'entretien avec le jury, la question à laquelle les candidats ont le plus de mal à répondre est celle de leur motivation. Les jurys perçoivent certains propos convenus comme visant à cacher d'autres motivations et notamment celle de la sécurité de l'emploi. Mais les candidats ont du mal à l'exprimer ainsi. Cette motivation ne serait pas rédhibitoire si les candidats s'étaient mieux renseignés sur le type de poste susceptibles d'être offerts en sortie d'IRA et les missions confiées aux attachés.

■ **Conclusion**

Les membres du jury considèrent que les recrutements opérés devraient permettre la constitution d'une nouvelle promotion de qualité. Il demeurera quand même la nécessité de renforcer les connaissances administratives des candidats dans de nombreux domaines pendant la scolarité.

Les élèves de la 4ème promotion de la classe préparatoire intégrée ont obtenu de très bons résultats puisque sur 21 élèves présentant le concours de l'IRA de Lille, 15 élèves ont été admissibles à l'issue des épreuves écrites soit un taux de 72% d'admissibilité.

S'agissant de l'admission 10 sont inscrits sur liste principale et 4 sur liste complémentaire, dont 3 ont finalement été admis, soit un taux de réussite de 62%. Le ratio admission / admissibilité des élèves CPI sur cette session est de 87%. A tous égards, la quatrième promotion d'élèves CPI de l'IRA de Lille a obtenu les meilleurs résultats depuis 2009 date de la création du dispositif.

Il convient enfin de souligner la qualité de l'organisation de ces épreuves et de l'accueil à l'IRA de Lille. Cette organisation permet aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité.

Frédérique Cazajous
Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

■ Les épreuves des concours d'entrée aux IRA qui se sont déroulées en 2013 ont été ouvertes en 2012, année qui donne son millésime à la session.

Pour l'IRA de Lyon, il s'agissait de recruter 130 attachés d'administration relevant des administrations de l'Etat se répartissant en 70 attachés issus du concours externe, 52 du concours interne et 8 du troisième concours.

Aucun incident n'est à signaler pour le concours de l'IRA et l'enquête de satisfaction réalisée par le service concours auprès des candidats admissibles atteste d'un unanime satisfecit pour les conditions dans lesquelles les épreuves d'admission se sont déroulées. Ceci constitue un point très important à la fois pour les candidats et pour le jury qui a pu exercer sa mission dans d'excellentes conditions.

Le présent rapport issu des observations des membres du jury, s'adresse aux futurs candidats afin de leur donner quelques points de repère utiles pour se préparer aux épreuves ainsi qu'aux candidats ayant concouru lors de la session 2012 et qui souhaitent pouvoir mieux se situer.

Sommaire

I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2012	28
1.1. Modifications apportées aux épreuves par rapport aux sessions précédentes	28
1.1.1. <i>Les épreuves d'admissibilité</i>	28
1.1.2. <i>Les épreuves d'admission</i>	29
1.2. Liste des thèmes des épreuves d'admissibilité	29
1.3. Sujets posés pour les épreuves d'admissibilité à la session 2012	30
II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS	30
2.1 Résultats statistiques pour les cinq IRA	30
2.2 Les résultats pour les trois concours de l'IRA de Lyon	32
2.2.1. <i>Le concours externe 2012 confirme la progression enregistrée en 2011</i>	32
2.2.2. <i>Les résultats du concours interne ont fléchi concernant les épreuves d'admissibilité (rédaction de la note et question posée)</i>	33
2.2.3. <i>Pour le troisième concours, comme pour le concours interne, on observe un fléchissement des résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité</i>	34
III EVALUATION QUALITATIVE.....	35
3.1. Les épreuves d'admissibilité	35
3.1.1. <i>Les résultats du concours externe continuent à progresser</i>	35
3.1.2. <i>La question à traiter fait baisser les résultats de l'épreuve d'admissibilité du concours interne</i>	38
3.1.3. <i>Même constatation pour le troisième concours où les résultats sont en baisse par rapport à la session 2011</i>	39
3.2. Les épreuves d'admission	40
3.2.1. <i>L'épreuve d'entretien avec le jury</i>	40
3.2.2. <i>Les spécificités propres à chaque concours</i>	41
3.2.3. <i>L'épreuve de langue vivante étrangère</i>	41
Conclusion	42

I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2012

Une remarque liminaire concerne la façon dont une part non négligeable des candidats au concours interne ainsi qu'au troisième concours a traité l'épreuve d'admissibilité. Ces candidats n'ont tout simplement pas traité la question qui venait à la suite de l'énoncé du sujet de la note administrative ou de la note de synthèse, se limitant de facto à un coefficient de notation de 3, sur le coefficient total de 4 affecté à cette épreuve. Inutile de préciser que ce type d'omission coûte très cher pour un concours particulièrement sélectif.

Le jury s'est interrogé sur les raisons de cette omission. Soit les candidats n'ont pas eu le temps de traiter cette partie du sujet, mais dans ce cas, ils auraient pu néanmoins écrire quelques phrases ; soit ils avaient fait l'impasse sur la partie du programme correspondant à la question, mais dans ce cas, tout un chacun aurait pu rédiger un commencement de réponse ; soit enfin, emportés dans leur précipitation, ils n'ont tout simplement pas vu que le sujet comportait une question à traiter.

Deux recommandations s'imposent à ce stade du rapport :

- l'une, concerne les tous premiers instants de l'épreuve d'admissibilité avec la prise de connaissance du sujet : il faut prendre le temps nécessaire pour bien comprendre la ou les questions posées ainsi que les éléments de réponse suggérés,
- l'autre, méthodologique, concerne toute la période de préparation aux épreuves du concours, qu'il faut ajuster en fonction de la nature des épreuves, ce qui nécessite d'en avoir une parfaite connaissance.

Le paragraphe qui suit explicite les modifications apportées aux épreuves du concours¹.

1.1. Modifications apportées aux épreuves par rapport aux sessions précédentes

1.1.1. Les épreuves d'admissibilité

Avant le 1er septembre de l'année précédant celle du concours concerné, un arrêté du ministre chargé de la fonction publique fixe la liste des thèmes à partir desquels les sujets de l'épreuve de composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours sont proposés par le jury.

Concours externe

- Épreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des **pouvoirs publics** et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique, (société, économie, emploi, santé, culture, territoire, relations extérieures...) [coefficient 4].
- Épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie. **Pour cette épreuve, la question de droit public est notée sur vingt points et les autres questions sur dix points** [coefficient 4].

Concours interne

- Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif ne pouvant excéder 20 pages, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- **Réponse à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques** [coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions].

¹ Les modifications apportées par l'arrêté du 27 juillet 2012 sont portées en gras dans le texte.

Troisième concours

- Rédaction d'une note de synthèse sur dossier ne pouvant excéder 20 pages sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ;
- **Réponse à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques** [coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions].

1.1.2. Les épreuves d'admission

Concours externe

- Un entretien avec le jury, visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, **dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat**²) [coefficient 4].
- L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement destinée au jury d'admission.
- Pour l'épreuve d'admission obligatoire de langue vivante étrangère, les candidats ont le choix entre 4 langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol et italien³). **Le nombre de points susceptibles d'être obtenus par un candidat est plafonné à 15** [coefficient 1].

Concours interne et troisième concours

- Pour le concours interne et le troisième concours, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dont le jury dispose pour conduire l'entretien.
- En outre, au cours de cet entretien, **le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.**
- Pas de modification apportée à l'épreuve facultative de langue étrangère si ce n'est la suppression de la possibilité d'être interrogé en russe [coefficient 1].

■ 1.2. Liste des thèmes des épreuves d'admissibilité

- La liste des thèmes des épreuves d'admissibilité de composition du concours externe, de l'épreuve de note administrative du concours interne et de l'épreuve de note de synthèse du troisième concours est désormais limitativement fixée par arrêté.

Pour la session 2012, l'arrêté du 27 juillet 2012 prévoyait la liste suivante :

- l'Etat, garant de l'égalité des chances ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- la gestion des ressources humaines, levier de la performance dans les services publics ;
- dette publique et équilibre budgétaire ;
- le système éducatif ;
- développement durable et politique publique⁴.

² Préalablement le temps de présentation du candidat était de 10 mn au plus

³ Le russe a été supprimé de la liste

⁴ Pour la session 2013, l'arrêté du 14 juin 2013, prévoit la liste suivante :

- l'Etat, garant de l'égalité des chances ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- la gestion publique et la performance dans les services publics ;
- le système éducatif ;
- l'Etat et son organisation territoriale.

Les candidats doivent bien entendu en tenir compte dans leur préparation.

- Les programmes relatifs à l'épreuve de questions à réponse courte ont été mis à jour (cf. titre 2 de l'arrêté du 06 juin 2008).
- Pour le concours interne et le troisième concours, deux modifications importantes sont intervenues :
 - l'épreuve unique de note administrative et de note de synthèse est complétée par une ou deux questions,
 - Pour l'entretien d'admission les questions qui sont posées par le jury peuvent porter sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ainsi que sur des questions portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique.
- Pour les trois concours, il est prévu que lors de l'entretien d'admission, la durée de présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation ou selon le cas de son expérience professionnelle soit de 5 minutes au plus. Il s'agit d'une modification majeure par rapport aux 10 minutes qui étaient accordées lors des sessions antérieures. Le jury peut mieux cerner le candidat grâce à ce temps supplémentaire accordé pour l'échange. Le candidat se doit d'être beaucoup plus synthétique tout en faisant ressortir les traits saillants de son parcours pour une présentation plus dynamique.

■ 1.3. Sujets posés pour les épreuves d'admissibilité à la session 2012

Concours externe

Sujet de composition :

- « Dans quelle mesure l'Etat est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ? »

Questions à réponses courtes

- Droit public : « le conseil économique, social et environnemental » ;
- Question européenne : « le pouvoir de contrôle du parlement européen » ;
- Question sociale : « le pilotage des politiques de santé » ;
- Finances publiques : « le contrôle de l'exécution des dépenses publiques » ;
- Gestion des ressources humaines : « les sanctions dans la fonction publique » ;
- Economie : « la politique monétaire en France en 2012 ».

Concours interne

Le dossier à caractère administratif portait sur la mise en place des comités techniques en académie en application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

La question à traiter portait sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques.

Troisième concours

La note de synthèse portait sur la politique en faveur de l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Il s'agissait d'établir un bilan de la situation actuelle en exposant les étapes de la démarche, les principaux obstacles aux mesures prises et de préciser les actions à mettre en place.

La question à traiter portait sur la mobilité dans la fonction publique.

■ II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS

■ 2.1 Résultats statistiques pour les cinq IRA

Le tableau ci-dessous fournit des éléments statistiques concernant les trois concours de l'IRA de Lyon ainsi que l'ensemble des cinq IRA réunis.

Le nombre de candidats inscrits aux cinq IRA atteint 11 955 en augmentation de 2,2% par rapport à la session 2011. Pour le seul IRA de Lyon, ce nombre est de 2720, et représente 22.76% du nombre total de candidats inscrits aux trois concours dans les 5 IRA.

Tous concours confondus, 6 988 candidats se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, soit 60% des inscrits. Ce taux est ramené à 50% pour le concours externe, alors qu'il est de 70% pour le concours interne et 60% pour le troisième concours.

C'est donc sur le nombre de candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité qu'est mesuré le taux de sélectivité.

Pour l'IRA de Lyon, le taux de candidats admissibles par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité est de 31% pour le concours externe, 20% pour le concours interne et 21% pour le troisième concours.

A noter que l'IRA de Lyon a sélectionné :

197 candidats admissibles pour 70 places au concours externe, soit 2,8 admissibles pour 1 candidat admis ;

132 candidats admissibles au concours interne pour 52 places, soit 2,5 admissibles pour 1 candidat admis ;

23 candidats admissibles au troisième concours pour 8 places, soit 2,9 admissibles pour 1 candidat admis.

Le nombre d'admis sur liste principale rapporté au nombre de candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité est de :

11,06% pour le concours externe, le moins sélectif des trois concours,

7,70% pour le concours interne et

7,41% pour le troisième concours, le plus sélectif des trois concours.

Pour ces derniers taux, l'IRA de Lyon est dans la moyenne des cinq IRA, à l'exception du troisième concours, plus sélectif de 1 point à Lyon, en raison du nombre plus élevé de candidats présents aux épreuves (108 candidats présents aux épreuves du concours de l'IRA de Lyon contre une moyenne de 86 dans les quatre autres IRA).

	Concours externe IRA Lyon	5 IRA	Concours interne IRA Lyon	5 IRA	Troisième concours IRA Lyon	5 IRA
Postes offerts	70	350	52	260	8	39
Inscrits	1 516	6 439	1 011	4 759	193	757
Candidats présents aux épreuves écrites						
Présents aux écrits	633	3 198	675	3 335	108	455
<i>Présents / inscrits</i>	42%	50%	67%	70%	56%	60%
Résultats d'admissibilité						
Admissibles	197	905	132	640	23	106
<i>Admissibles / présents en %</i>	31%	28%	19%	19%	21%	23%
Barre d'admissibilité (*)	10,01	9,59	10,82	10,03	10,13	9,78
Résultats d'admission sur liste principale						
<i>Sélectivité : nbr admis / nbr présents en %</i>	11%	10,9%	7,7%	7,8%	7,4%	8,6%
Barre d'admission LP (*)	12,01	11,62	12,16	11,35	13,03	12,63
Admission sur liste complémentaire						
Admis sur liste complémentaire (LC)	23	118	13	53	4	15
Barre d'admission LC (*)	11,34	11,01	11,58	10,84	11,66	11,27
(*) moyenne du dernier admissible, ou admis, sur liste principale ou sur liste complémentaire						

2.2 Les résultats pour les trois concours de l'IRA de Lyon

2.2.1. Le concours externe 2012 confirme la progression enregistrée en 2011

Notes par matière aux épreuves du concours externe pour les candidats admis sur liste principale			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
épreuves écrites			
Composition	18,17	8,33	13,23
QRC	17,86	8,00	13,18
épreuves orales			
Entretien avec le jury	18,76	9,21	14,10
Langue (*)	15	5,35	13,12
Moyenne générale des candidats admis sur LP	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	15,87	12,01	13,47

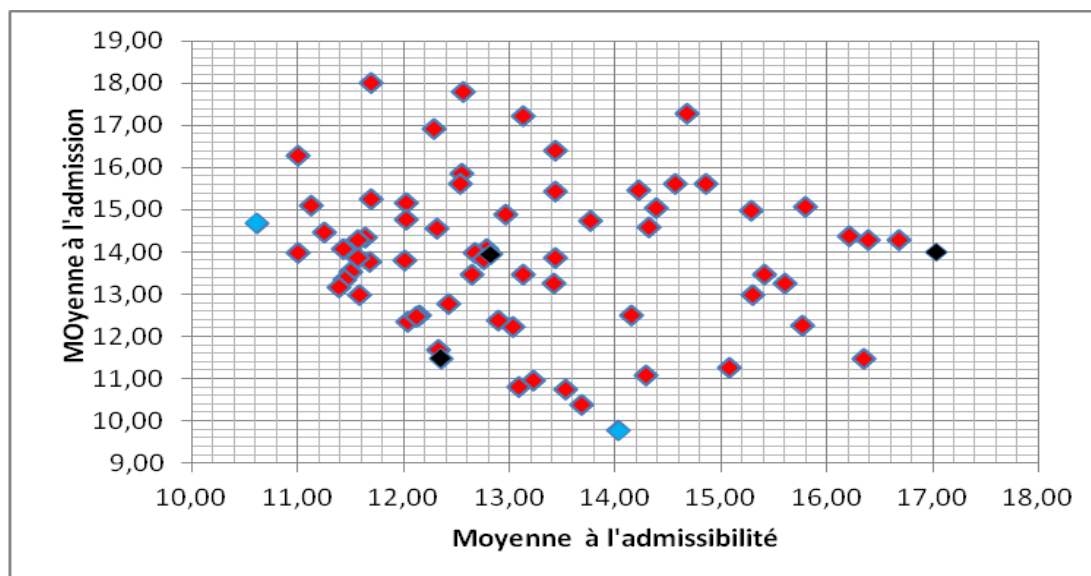
(*) Toutes les notes supérieures à 15 obtenues à l'épreuve de langue vivante sont ramenées à 15, la note maximale effective est donc 15 et la moyenne obtenue est calculée avec cette règle.

La moyenne générale obtenue au concours externe s'échelonne de 12,01 pour le dernier à 15,87 pour le premier admis sur liste principale. La valeur moyenne qui se situe à 13,47 a progressé de plus de 0,5 point par rapport à la session précédente malgré la péréquation opérée en langue. Ces résultats obtenus avec un jury homogène par rapport à celui de 2011 attestent du très bon niveau des candidats au concours externe.

50,16 points séparent le candidat classé premier du concours externe du 70^e candidat.

L'amélioration constatée à l'épreuve de questions à réponse courte qui constituait un retournement de tendance en 2011 se poursuit avec une progression de la moyenne de 12,43 en 2011 à 13,18 pour la présente session. L'effort de préparation réalisé par les candidats admis se confirme, ce qui constitue une précieuse indication pour les futurs candidats.

Représentation graphique des couples de notes (admissibilité - admission) pour les candidats reçus sur liste principale du concours externe



Le graphe ci-dessus représente pour chacun des admis sur liste principale

- en abscisse la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité (dissertation et QRC) ;
- en ordonnée, la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admission (entretien avec le jury et épreuve orale de langue, pour laquelle toute note supérieure à 15 est ramenée à 15)

On constate la variété des combinaisons possibles entre les notes d'admission et les notes d'admissibilité ainsi que la bonne dispersion des notes obtenues pour chacune de ces séries d'épreuves.

- Le couple de notes médian est (12,68 ; 13,97),
- Le couple de notes le plus bas est (12,35 ; 11,47),
- Le couple de notes le plus élevé est (17,04 ; 14,01)⁵.

Parmi les valeurs seuil obtenues, à noter :

- un 9,77 de moyenne obtenu à l'oral a permis au candidat d'être admis sur liste complémentaire grâce à un 14,04 de moyenne obtenu à l'écrit,
- un 10,62 de moyenne aux épreuves écrites a permis au candidat d'être admis sur liste complémentaire grâce à un 16,76 de moyenne obtenu à l'oral⁶.

En complément à la dispersion des notes obtenues, ce graphe permet de vérifier que les résultats restent largement ouverts à l'issue des épreuves d'admissibilité.

■ 2.2.2. Les résultats du concours interne ont fléchi concernant les épreuves d'admissibilité (rédaction de la note et question posée)

Notes obtenues aux épreuves du concours interne pour les candidats admis sur liste principale (LP)			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Rédaction d'une note Question(s)	16,29	10,86	12,77
Entretien	18,29	10,29	14,53
Langue facultative	56% des candidats admis sur LP ont passé cette épreuve		
	20(*)	6	13,07(*)
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	17,92	12,16	13,89

(*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne obtenue par les candidats du concours interne reçus sur liste principale s'échelonne de 12,16 à 17,92. La valeur moyenne est de 13,89 très légèrement plus élevée que celle de la session 2011.

46,04 points séparent le candidat arrivant en tête du 52^e candidat et seulement 29,52 points entre le deuxième de la liste et le 52^e.

Les notes attribuées à l'épreuve d'admission ont connu une baisse moyenne de 0,62 point par rapport à la session 2011, ce qui traduit une certaine difficulté rencontrée par les candidats pour cette épreuve rénovée, et au total une sélectivité accrue de l'épreuve elle-même.

L'épreuve de langue facultative a été choisie par 56% des candidats admis sur liste principale. La progression enregistrée en 2011 se confirme avec une majoration de 2 points encore cette année.

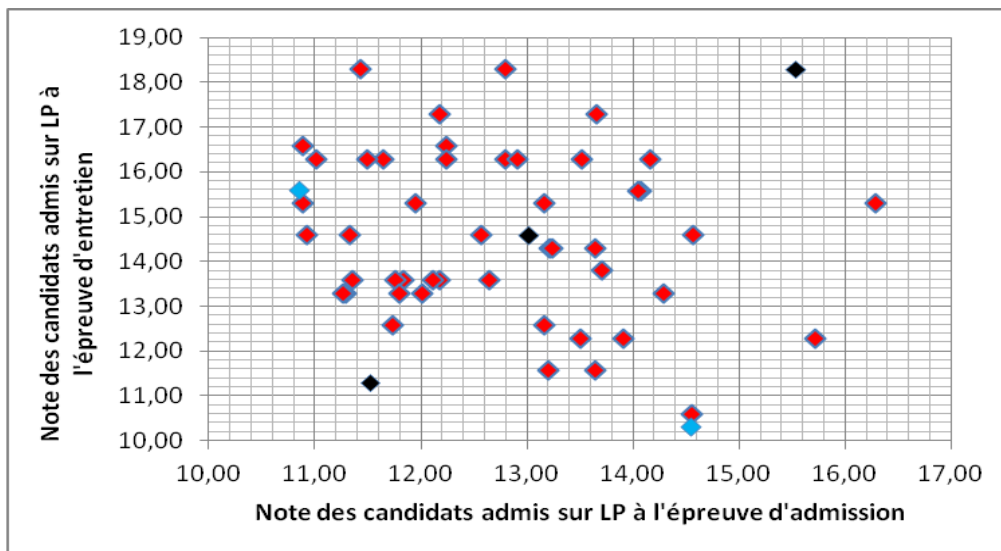
80 % des notes obtenues sont supérieures à 10, c'était le cas pour 70% des notes en 2011. Les candidats se sont mieux préparés, et cette hausse compense en partie la baisse constatée à la rédaction de la note.

⁵ Les trois points ci-dessus sont portés en noir sur le graphique.

⁶ Ces deux points sont portés en bleu sur le graphique.

Représentation graphique des couples de notes (admissibilité – entretien avec le jury) pour les candidats reçus sur liste principale du concours interne

Le mode d'intégration des points obtenus en langue vivante (prise en compte des seuls points au-dessus de 10, ajoutés au total des points obtenus aux épreuves d'admissibilité et d'admission), ne permet pas de faire apparaître une moyenne des notes d'admissibilité significative. Par ailleurs, prendre en compte l'intégralité de la note obtenue en langue vivante fausserait également la représentation par rapport au résultat du concours. Ce sont les raisons pour lesquelles, dans la représentation graphique, on a préféré faire apparaître la note d'admissibilité en abscisse uniquement couplée avec la note d'entretien avec le jury en ordonnée.



- Le couple de notes médian est (13,02 ; 14,58),
- Le couple de notes le plus bas est (11,74 ; 12,58),
- Le couple de notes le plus élevé est (15,54 ; 18,29)⁷.

Parmi les valeurs seuil obtenues, à noter :

- un 10,86 obtenu à la rédaction de la note permet au candidat d'être admis sur LP avec un 15,58 à l'épreuve d'entretien avec le jury,
- un 10,29 obtenu à l'épreuve d'entretien avec le jury permet au candidat d'être admis sur LP avec un 14,55 à l'épreuve de rédaction d'une note⁸.

2.2.3. Pour le troisième concours, comme pour le concours interne, on observe un fléchissement des résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité

Notes obtenues aux épreuves du troisième concours pour les candidats admis sur liste principale (LP)			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Epreuves d'admissibilité	13,44	10,56	11,40
Entretien	17,00	14,00	15,00
Langue facultative	7/8 candidats ont passé l'épreuve de langue		
	17(*)	5	13,14(*)
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	16,10	13,03	13,95

⁷ Les trois points ci-dessus sont portés en noir sur le graphique.

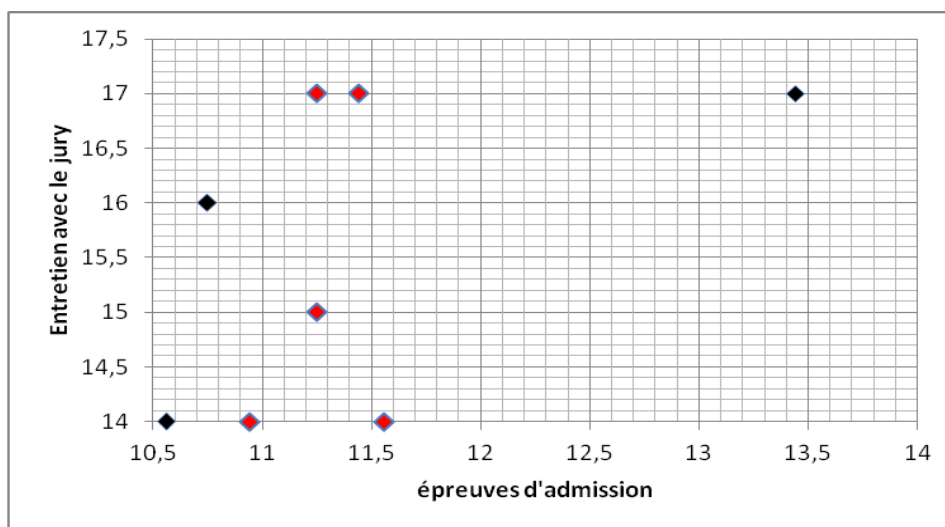
⁸ Ces deux points sont portés en bleu sur le graphique.

(*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne des candidats admis sur liste principale s'échelonne de 13,03 pour le dernier à 16,10 pour le premier admis, soit une valeur moyenne de 13,95 en recul de 1 point par rapport à la session 2011.

24,52 points séparent le premier admis du dernier admis sur LP.

Les résultats de l'épreuve d'admissibilité enregistrent un repli moyen de 1,63 point, ce qui traduit, comme pour le concours interne, la difficulté rencontrée par les candidats pour cette épreuve rénovée. Une préparation accrue du double exercice demandé devra être envisagée d'autant que la sélectivité peut être encore renforcée si la note de synthèse était suivie, comme il est possible, par deux questions au lieu d'une seule, permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.



- Le couple de notes médian est (10,56 ; 14,00),
- Le couple de notes du dernier admis sur LP est (11,56 ; 14).
- Le couple de notes le plus élevé est (13,44 ; 17)⁹.

III EVALUATION QUALITATIVE

3.1. Les épreuves d'admissibilité

3.1.1. Les résultats du concours externe continuent à progresser

La composition sur un sujet d'ordre général

- L'accroche

Traditionnellement, les candidats ouvrent leur réflexion par une ou plusieurs phrases d'accroche. La plupart du temps, l'exemple cité est tiré de l'actualité, d'une information parfois entendue le matin même du jour du concours à la radio... Ce type d'accroche, d'une part, a peu de chances de différencier une copie des autres et, d'autre part, n'est souvent pas très pertinente. Il est sans doute préférable que les candidats prennent des exemples moins récents mais plus en adéquation avec le sujet à traiter. En l'absence d'accroche pertinente, il est préférable de commencer la copie par un exercice de définition des termes du sujet.

- La définition des termes du sujet

Certains candidats souhaitent définir les termes du sujet à traiter. Cette approche est louable : encore convient-il de bien définir les termes pertinents. Ainsi, afin de traiter la question « **dans quelles mesures l'État est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ?** », les termes qu'il était intéressant de définir étaient ceux de « légitimité » et de « politiques industrielles », beaucoup plus que celui d'« État ». La définition de l'État n'était effectivement pas l'enjeu majeur du sujet, d'autant que les définitions données par les candidats apparaissaient parfois très approximatives.

⁹ Les trois points ci-dessus sont portés en noir sur le graphique.

- La problématisation

Les bons candidats arrivent à introduire le sujet en problématisant les enjeux, c'est-à-dire à mettre indirectement en évidence l'actualité et l'intérêt de la question posée, ainsi que ses éventuelles implications. Quelques bons candidats parviennent à reformuler ou à approfondir le sujet en fonction d'une problématique qui leur est propre.

- L'annonce de plan

Cette fin de l'introduction est généralement bien maîtrisée par les candidats.

- La forme

Un candidat qui n'est pas à l'aise dans la rédaction et dans l'exposition logique de ses idées aura tout intérêt à choisir des titres (et éventuellement des sous-titres) apparents. En effet, le choix de ne pas faire apparaître explicitement ces titres n'est payant que si l'enchaînement des parties est bien compréhensible pour le lecteur, ce qui suppose de bons enchaînements logiques et une clarté d'exposition des idées. Il est fréquent que les meilleures copies se caractérisent par une absence de plan apparent : les candidats concernés n'ont plus besoin des « béquilles » d'un plan apparent.

Naturellement, le plan doit répondre à la question posée. Quel que soit le sujet de réflexion, il est fréquent que les candidats consacrent une partie importante de leur réflexion à des considérations historiques. Lorsque le sujet s'y prête, de tels développements sont les bienvenus. La question de composition posée cette année ne méritait sans doute pas que le candidat consacrerait une partie entière (c'est-à-dire, dans bien des cas, la moitié du raisonnement) à des considérations purement historiques. Certes, ces éléments devaient être traités, au moins en introduction, mais n'auraient sans doute pas dû dépasser, en l'espèce, une sous-partie. En effet, de tels développements sont nécessairement consacrés aux dépens des autres. Un problème récurrent d'enchaînement des idées a été détecté dans les copies, comme les années précédentes.

- Le fond

La question de la légitimité de l'Etat à continuer à conduire des politiques industrielles a été globalement bien comprise par les candidats. Certains développements se sont réduits à l'historique de la décentralisation et/ou de la construction européenne, mais dans ces cas-là, les candidats semblent davantage avoir eu comme visée de remplir une page vide, que de répondre à une commande ...

Une grande partie des candidats ont repéré que le terme « encore » appelait une mise en perspective historique de l'intervention de l'Etat. Cependant, un nombre non négligeable de copies ont occulté cette dimension, ne traitant que de la légitimité de l'intervention de l'Etat dans le contexte actuel, ce qui dénotait une compréhension partielle du sujet, lu trop rapidement.

Le sujet pouvait sembler favoriser les candidats ayant de bonnes connaissances en économie. Et effectivement, dans les meilleures copies, la prestation fournie témoigne d'une bonne capacité à définir précisément les termes du débat et à situer la problématique au regard des enjeux économiques actuels.

Toutefois, un certain nombre de candidats ont réussi, à partir de connaissances ne dépassant pas un niveau de culture générale, à produire une prestation de bonne qualité.

A contrario, certains candidats ont traité le sujet comme s'il s'agissait d'une épreuve de connaissance, mettant en avant tout leur savoir dans ce domaine. Or, le fait de restituer des notions économiques en lien avec le sujet (par exemple, rappeler les différentes thèses économiques concernant le rôle de l'Etat en matière économique) ne constituait pas automatiquement le gage d'une bonne copie. Ces apports pouvaient être tout à fait pertinents mais sous réserve qu'ils soient mis en relation avec les évolutions de la politique industrielle c'est-à-dire pour nourrir la réflexion demandée.

En effet, il ne s'agit pas d'une épreuve de connaissance mais, il faut le rappeler, de démontrer sa capacité à s'approprier une problématique, et à produire une réflexion organisée, étayée, et suffisamment équilibrée.

En ce qui concerne la culture historique des candidats, si nombre d'entre eux ont évoqué la période des « trente glorieuses » et, dans une proportion un peu moindre, les nationalisations des lendemains de la seconde guerre mondiale, très peu, par contre, mentionnent les plans quinquennaux des années 60, qui ont pourtant constitué une spécificité de la politique industrielle française.

- La conclusion

L'exercice est sans doute un peu négligé par les candidats ou, en tout état de cause, mal maîtrisé. Cela est regrettable car c'est souvent un demi-point ou un point qui est ainsi perdu « bêtement ». Classiquement, un correcteur attend d'une conclusion une synthèse faisant état de la position du candidat sur la question posée, ainsi qu'un élargissement qui – dans le meilleur des cas – ouvre sur une problématique connexe au sujet traité. Moins d'un candidat sur dix parvient à maîtriser ce type d'ouverture qui, compte tenu de cette statistique, est très discriminante en terme de notation.

- Orthographe et grammaire

Environ 5 % des copies se caractérisent par une syntaxe très approximative et certaines copies ne laissent pas d'interroger sur la valeur des diplômes aujourd'hui délivrés par l'Éducation nationale (certains ont un niveau de français qui est inférieur à ce que l'on est en droit d'attendre d'un lycéen)¹⁰. Fautes de syntaxe courantes : absence de maîtrise du style indirect et phrases sans verbes.

- **Les questions à réponses courtes**

- Les résultats globaux pour la session 2012

Le niveau de cette épreuve dont on a souligné à maintes reprises combien elle était difficile, continue à se relever, signe que les candidats s'y préparent de mieux en mieux. On trouve beaucoup moins de copies "café du commerce", les connaissances sont plus précises, mieux mobilisées. Il est vrai également que les sujets ne se prêtaient guère aux digressions. On note en revanche des réponses souvent courtes (quelques lignes seulement) même sur le sujet à 20 points.

Concernant le sujet à 20 points, il s'agit d'un sujet plutôt fermé, n'offrant pas beaucoup de possibilités de mise en perspective. En conséquence, il suffisait d'avoir des connaissances précises pour obtenir une note élevée, ce qui ne permet pas pour autant de tirer des conclusions précises sur le niveau de connaissances juridiques des candidats. A cet égard, il est possible de souligner que certains candidats qui ont obtenu une très bonne note en droit public, n'ont finalement pas obtenu la moyenne générale, le bon niveau estimé sur le droit public n'étant pas confirmé sur les autres questions.

- L'épreuve

L'épreuve est difficile, tant elle demande une forte mobilisation des connaissances sur un spectre très large en un temps très limité. Parmi les qualités requises pour ce type d'exercice, au socle de connaissances incompressible, s'ajoutent la concentration, l'organisation et la présentation de la réponse, et enfin la rapidité d'exécution. Autant de qualités cardinales attendues pour un attaché d'administration.

Il s'agit de vérifier le degré de maîtrise par les candidats de connaissances essentielles dans la diversité des domaines en rapport avec les enjeux des politiques publiques. La rédaction requiert de la concision, de la sûreté dans le recours aux connaissances techniques, et de la clarté. Il est rappelé que les candidats ne disposent que de 40 mn en moyenne par sujet.

Ce n'est pas parce que la réponse attendue est « courte » qu'elle ne doit pas être construite, bien au contraire. Lorsqu'il existe, le plan est en général pertinent et maîtrisé : les candidats reprennent les deux aspects apparents dans l'énoncé du sujet ; les parties correspondent au plan annoncé. Mais trop souvent, dans bon nombre de copies, le contour du sujet, pas plus que l'annonce des parties ne sont énoncés, et l'on passe d'une idée à l'autre sans transition.

L'introduction doit en deux ou trois lignes situer le sujet au moyen d'une définition, du périmètre de son application et des arguments saillants qui vont être présentés. Cette première étape dans la réponse des candidats doit manifester la compréhension du sujet. Trop souvent, celui-ci est lu trop rapidement et traité sur un malentendu.

Le développement doit donner un aperçu cohérent du sujet traité. Il ne sera jamais reproché un oubli si l'explication est correctement menée pour aboutir à une conclusion fondée. Les articulations entre parties peuvent être opérées par un simple mot de liaison lorsque la logique est claire dans l'exposé des arguments successifs – l'introduction servant à préparer cette construction logique.

La conclusion doit permettre de clore le sujet en élargissant la perspective. Il faut toutefois prendre garde à un travers des candidats qui considèrent que la mise en perspective peut tenir lieu de réponse.

- Les sujets 2012

Droit public: « Le conseil économique, social et environnemental »

Bon nombre de réponses ne sont pas construites, se limitant à un enchaînement de connaissances qui ne sont pas articulées autour d'un plan. Peu de candidats ont pensé à définir le CESE. Assez souvent le CESE est défini comme une autorité administrative indépendante sans qu'aucune conséquence particulière n'en soit tirée.

Sujet de type traditionnel s'il en est, on attendait quelques références sur l'historique de la mise en place du CESE, sa composition, ses missions.

Questions européennes : « Le pouvoir de contrôle du Parlement européen »

¹⁰ - Exemples de fautes récurrentes relevées dans les copies :

Fautes d'orthographe et de grammaire les plus courantes : oubli des marques du pluriel, absence de maîtrise des règles relatives aux accords des participes passés, Pole emploi, le maintient, le soutient, difficultés, pallier à, après que + subjonctif, bien que + indicatif, au vue de, les français/allemands/etc., chômage, 10 milliard, un fond d'aide, efficace, disfonctionnement, immixion, l'état (au lieu de l'État), voir (au lieu de voire), rapeller, poids, trentes glorieuses, du/dû, dûes (au lieu de dues), fût/fut, a permi, bouleverser, a établit, service publique, droit publique, banque public... Abus des anglicismes comme impacter, initier, ... Abus des lettres majuscules.

Comme les années précédentes, les connaissances en questions européennes sont faibles. Les rapports entre les différentes institutions européennes sont méconnus (voire "imaginés" de manière pas toujours pertinente). D'un certain nombre de copies, il ressort que le Parlement exerce un contrôle sur les Etats membres. Le médiateur européen est quasiment inconnu des candidats (cité dans moins de 10 copies).

On attendait les attributions et prérogatives du Parlement en matière de supervision des autres institutions, de contrôle de l'utilisation du budget européen et de vérification des modalités d'exécution de la législation européenne.

Questions sociales « Le pilotage des politiques de santé »

Les connaissances des candidats sur le sujet sont bien présentes. Deux points de vue prédominant : celui du patient où il est question de l'accès aux soins et des difficultés en zone rurale ; celui des finances publiques. Dans ce dernier cas, la problématique de la maîtrise des dépenses publiques, la loi de financement de la sécurité sociale, le rôle des caisses primaires d'assurance maladie, le déremboursement des médicaments sont au cœur de la copie.

Il fallait envisager l'échelon national et l'échelon régional de pilotage et de mise en œuvre des politiques de santé.

Finances publiques « Le contrôle de l'exécution des dépenses publiques »

La séparation ordonnateur/comptable est évoquée dans pratiquement toutes les copies. Le rôle du Parlement est souvent oublié. Le rôle exact de la Cour des comptes et de la CDBF est méconnu.

Un certain nombre de copies évoquent le contrôle budgétaire exercé par le préfet sur les budgets des collectivités territoriales et leurs établissements publics.

On attendait des candidats qu'ils fassent la distinction entre les trois grands types de contrôles qui assurent la régularité de l'exécution des opérations de dépenses publiques : les contrôles administratifs, juridictionnels et parlementaires.

Gestion des ressources humaines « Les sanctions dans la fonction publique »

Trop souvent il existe une confusion entre sanctions disciplinaires et pénales encourues par les agents publics. L'évaluation annuelle est citée dans quelques copies comme une forme de sanction possible pour les agents. Les connaissances précises sur les différents types de sanctions avec sursis sont inexistantes.

Le sujet a été traité parfois sous l'angle du droit public : sont alors évoquées les différentes formes de mise en cause de la responsabilité d'un fonctionnaire (responsabilité pour faute, sans faute et protection fonctionnelle).

Le correcteur attendait d'une part la référence aux lois portant « droits et obligations des fonctionnaires » et à la loi portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État ; et d'autre part, le décret relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat, ainsi que les 4 groupes de sanctions disciplinaires.

Economie « La politique monétaire en France en 2012 »

Globalement, le sujet a été bien cerné. La distinction avec la politique budgétaire n'est pas toujours très nette.

Il fallait faire référence à la Banque centrale européenne (BCE) qui est l'autorité de régulation de la politique monétaire depuis la création de l'euro en 1999, autorité indépendante des Etats membres de l'union monétaire. Il fallait également donner les principaux mécanismes de régulation.

■ 3.1.2. La question à traiter fait baisser les résultats de l'épreuve d'admissibilité du concours interne

La rédaction de la note portait sur un aspect du dialogue social dans la fonction publique au travers de la mise en place des comités techniques prévus par une loi du 5 juillet 2010, en académie. La question à traiter portait sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques.

- Les résultats globaux

Comme il a été indiqué en propos liminaire : des candidats ayant pourtant rédigé une note satisfaisante n'ont pas du tout traité la question. Par ailleurs, certains candidats ont traité la question sur la GPEEC sous l'angle exclusif de la nouvelle compétence des comités techniques nouvellement créés en matière de GRH. L'arrêté fixant la nature des épreuves prévoit en effet que la ou les questions « peuvent être en rapport avec le dossier documentaire », mais dans ce cas, la question aurait été libellée par exemple de la façon suivante : « Quels effets la mise en place des comités techniques a-t-elle eu sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques ? »

La difficulté de l'épreuve réside désormais dans la nécessité pour les candidats de rédiger la note et de répondre à la question posée dans le temps imparti. Cet exercice nouveau semble mal maîtrisé, ce qui s'est traduit par la baisse du niveau général des copies par rapport aux années précédentes.

- La rédaction de la note administrative

Quelques erreurs ou omissions ont été constatées : des notes excluant une partie du sujet, ne traitant pas du niveau académique, ne comportant aucun élément sur la réponse aux objectifs de la loi, ou encore n'évoquant même pas la disparition du vote paritaire.

Quelques rares copies ont réalisé une confusion entre CT et CAP et leurs compétences respectives. Ces types de copies étaient toujours notés en dessous de la moyenne.

Il convenait de présenter les effets de la réforme au niveau académique en mettant en perspective ces mesures avec les objectifs de la loi. Les innovations liées à la composition des comités techniques, la généralisation de l'élection à partir d'un collège électoral élargi, les modifications des règles de vote et l'évolution des attributions des comités techniques étaient les éléments de base attendus permettant d'obtenir la moyenne. Les copies qui comportaient ces éléments, tout en étant précises et synthétiques ont pu obtenir jusqu'à 13. Peu de copies comportaient une argumentation permettant d'analyser l'atteinte des objectifs énoncés dans la loi. Rappelons qu'il s'agit d'une note permettant de vérifier non seulement les qualités de rédaction et de synthèse du candidat, mais également son aptitude à dégager des solutions appropriées. Or trop souvent cette dernière partie pourtant expressément rappelée dans le contenu du sujet est bien trop faible voire inexistante. C'est précisément sur cette aptitude à proposer des solutions que se fait la différence entre une très bonne copie et une note moyenne à bonne.

La structuration et l'introduction sont souvent bien traitées. Si la première partie de la note est bien traitée, l'argumentation sur l'atteinte des objectifs de la loi est souvent décevante. Les conclusions sont assez rares mais quelques-unes très pertinentes.

En conclusion, le jury a relevé peu de très mauvaises copies, présentant de graves carences orthographiques ou d'expression tout en étant mauvaises sur le fond. De ce fait, la moyenne des notes attribuées à la rédaction de la note (hors réponse à la question posée) a progressé. Mais le jury n'a pas décelé d'excellentes copies où les candidats auraient effectivement répondu à la question posée en faisant preuve d'une analyse personnelle.

- La question posée

Les très bons développements sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences sont rares. Certains candidats ont confondu GPEEC et RGPP, ce qui constitue évidemment une grave erreur.

Outre la maladresse consistant à ne traiter la GPEEC que sous l'angle restrictif du dialogue social mentionnée plus haut, de nombreux candidats dont les réponses étaient axées sur l'allocation des moyens budgétaires en titre 2, sur la GRH en général, ou encore le suivi personnalisé de carrière, voire la prévention des risques psychosociaux étaient hors sujet.

Les bonnes copies ont évoqué le contexte du développement de la GPEEC, sa définition, les acteurs et pour les meilleures également les outils. L'amplitude de notation est particulièrement élevée sur cette épreuve qui, malgré un coefficient de 1 sur 4 à l'ensemble de l'épreuve d'admissibilité, s'avère discriminante.

■ 3.1.3. *Même constatation pour le troisième concours où les résultats sont en baisse par rapport à la session 2011*

Il s'agissait d'établir une note de synthèse sur la politique en faveur de l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat et à répondre à la question sur la mobilité dans la fonction publique. Les remarques faites pour le concours interne s'appliquent de la même façon à ces épreuves. On peut ajouter que les questions posées pour le troisième concours, comme pour le concours interne, s'apparentent à l'une des questions à réponse courte du concours externe.

La note de synthèse ne comportait aucun piège et les candidats étaient invités à suivre le plan proposé dans l'énoncé du sujet, ce que la plupart ont fait. Par rapport aux sessions antérieures, les candidats qui ont répondu à la question posée ont manifestement manqué de temps pour la note de synthèse, car la conclusion, lorsqu'il y en avait une, était réduite à sa plus simple expression. Le dossier documentaire a pourtant été diminué de 10 pages pour être porté à un maximum de 20 pages, ce qui devait alléger d'autant le temps de lecture et d'analyse des documents en le réduisant d'un tiers. Or, on ne retrouve trace de ce laps de temps, ni dans une note de synthèse parfaitement achevée, ni dans l'élaboration de la réponse à la question posée. Il faut en conclure que le passage de l'un à l'autre exercice est sans doute en soi consommateur de temps. Un entraînement des candidats, en temps réel, pourra leur permettre de gagner en réactivité, pour une épreuve devenue plus sélective.

Concernant la réponse à la question posée sur la mobilité, on attendait la référence à la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique avec le rappel de ses objectifs : faciliter la mobilité et en faire un levier de modernisation. Il fallait évoquer la mobilité entre les trois fonctions publiques, mais on pouvait évoquer également la mobilité entre ressortissants de l'Union européenne, l'atténuation du clivage entre secteur public et secteur privé ou encore les dispositifs d'accompagnement des transitions professionnelles. Une réponse complète nécessitait une bonne appréhension du dispositif législatif et des mécanismes existants.

■ 3.2. Les épreuves d'admission

Tout candidat admissible doit partir du principe qu'il dispose d'une chance d'être admis ; et par ailleurs, l'existence d'une note éliminatoire fixée à 5/20 à l'épreuve d'entretien¹¹ ne permet pas de considérer que le concours est acquis, dès lors qu'un candidat a fait une bonne performance à l'écrit. Les épreuves d'admission ouvrent donc tous les champs du possible, raison pour laquelle les candidats doivent les préparer avec une attention particulière.

■ 3.2.1. L'épreuve d'entretien avec le jury

L'épreuve d'entretien s'apparente à une épreuve d'embauche où le candidat doit s'employer à démontrer qu'il présente les qualités requises pour devenir attaché. Il doit prendre connaissance du référentiel mis en ligne sur le site de la fonction publique à destination des candidats admissibles. Ce référentiel qui contient les critères de sélection, constitue un document essentiel de préparation à l'entretien avec le jury. Il porte sur :

- la présentation par le candidat de son parcours,
- les aptitudes et qualités du candidat à l'égard du métier d'attaché,
- (pour le concours interne et le troisième concours) les connaissances administratives générales,
- le degré de maîtrise des compétences du candidat,
- les motivations du candidat.

Fort de cet ensemble de critères, le candidat devra veiller à faire preuve de cohérence entre son projet, son parcours, et son potentiel, à la fois dans la présentation de son parcours et dans l'échange avec le jury.

a) La présentation

Le point nouveau est la réduction du temps imparti à cette présentation de 10 à 5 minutes maximum. Cette modification est majeure pour l'ensemble de l'épreuve d'entretien. La présentation se doit d'être percutante, et ne saurait être la redite de la fiche individuelle de renseignement pour le concours externe ou du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour le concours interne et le troisième concours. Le candidat a l'opportunité de convaincre le jury du bien-fondé de son recrutement en maîtrisant son temps de parole et en organisant sa présentation.

Ce temps de parole réservé au candidat doit être travaillé et réfléchi en gardant à l'esprit qu'il est susceptible de devenir le point d'accroche des questions que posera le jury. Ne tenir que 3 minutes est du plus mauvais effet et passé les 5 minutes, dans un souci d'équité, le jury laissera le candidat finir sa phrase, sans plus. Il faut donc que ce soit une phrase de conclusion. L'idéal est de boucler sa présentation en cinq minutes.

b) L'échange avec le jury

L'échange avec le jury a gagné cinq minutes (un quart du temps dédié à l'entretien proprement dit), qui manquaient au jury pour bien cerner le profil du candidat. Le jury a unanimement salué ce nouveau format d'entretien, dont il a utilisé toutes les dimensions possibles :

- parcours,
- motivation,
- projet professionnel,
- mises en situation,
- et pour le concours interne et troisième concours, les connaissances administratives générales.

Le candidat doit présenter un projet professionnel à la fois précis et ouvert en évitant de se focaliser sur un seul profil d'attaché, tant il n'est pas acquis que les lauréats du concours seront nécessairement affectés dans l'univers professionnel convoité.

Un autre défaut trop largement répandu chez les candidats est l'incapacité à prendre position. Malgré l'invitation répétée par le jury à considérer que les questions n'ont pas forcément de «bonne» réponse, un nombre important de candidats répugnent, ou ne parviennent pas, à donner leur avis. C'est un problème récurrent des mises en situation au cours desquelles les candidats restent sur une position vague éloignée de la réalité. Le bon candidat doit pouvoir prendre position tout en réfléchissant suffisamment pour ne pas être ensuite obligé de revenir sur une réponse totalement absurde.

Le jury tente volontiers d'éprouver les qualités d'adaptation grâce à une question inattendue, que ce soit au cours d'une mise en situation ou par une question dont la forme comme le fond peut rompre le rythme de l'interrogation.

¹¹ Article 6 de l'arrêté du 6 juin 2008 précité : « nul ne peut être déclaré admis, s'il a obtenu une note inférieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury ».

■ 3.2.2. Les spécificités propres à chaque concours

a) Concours externe

Le plan type de la présentation, formation-expériences-motivations, est adopté par la quasi-totalité des candidats. Si c'est le cas, il est indispensable que le candidat fasse preuve de persuasion grâce à son expérience et sa personnalité qu'il saura mettre en valeur pour se projeter dans un parcours professionnel raisonné.

Les « jobs d'été » qui sont souvent écartés d'une phrase par les candidats doivent au contraire servir de point d'appui pour un énoncé des compétences et des apprentissages. Les méconnaissances, les naïvetés parfois, les erreurs d'appréciation ne sont pas gravement sanctionnées sauf à faire preuve d'une incompréhension manifeste de l'épreuve.

La mise en situation professionnelle à proprement parler, appelle une réponse certes mesurée, mais aussi un engagement de la part du candidat qui apparaisse sincère et réaliste. Le jury prolonge assez systématiquement la question pour inciter le candidat à prendre position de façon plus marquée tout en établissant une première analyse de la situation. Il ne faut pas que le candidat se sente déstabilisé par ce type de questionnement qui a précisément pour objet de l'amener à se positionner en situation réelle. Rappelons qu'il n'existe pas de bonne ou de mauvaise réponse sur ce type de question.

En conclusion, il existe des formulations ou des réponses astucieuses, inventives, courageuses, sincères, réalistes, solidement charpentées ou opérationnelles que l'on opposera volontiers à des positionnements attendus, stéréotypés, sans engagement, peu crédibles, voués à l'échec ou simplement en demi-teinte.

b) Concours interne et troisième concours

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et aptitudes professionnelles, fondé sur des critères professionnels. L'évaluation des acquis de l'expérience permet au jury de conclure de la capacité des personnes concernées à exercer de nouvelles fonctions et/ou responsabilités et de départager les candidats à un examen ou un concours au vu de ces critères.

Concernant la présentation, il convient d'éviter de tomber dans le travers courant qui consiste à s'en tenir à une présentation trop descriptive, sans mise en valeur des savoir-faire et des savoir-être, tout en reprenant les éléments du parcours professionnel trop détaillés. Ce type de présentation ne contribue pas à valoriser le candidat, alors que le jury attend de lui qu'il explicite, développe, commente et surtout analyse son propre parcours à l'aune de sa motivation et de ses capacités à devenir attaché.

L'échange avec le jury comporte désormais une part d'interrogation dédiée à la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Il ne s'agit pas pour le jury de poser des questions théoriques trop pointues, en revanche, le candidat doit impérativement savoir se situer dans son environnement professionnel et le cas échéant en sortir pour mieux en montrer les spécificités.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler que le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration a une vocation interministérielle et qu'il est de ce fait attendu des candidats qu'ils disposent d'un minimum de connaissances sur l'environnement professionnel des autres ministères que celui auquel ils appartiennent, surtout depuis la mise en œuvre de la réorganisation territoriale de l'État où les missions des différents ministères sont très imbriquées y compris d'un point de vue organisationnel.

Les candidats au troisième concours bénéficient souvent d'un parcours original qui se prête bien à une description du contexte et des fonctions occupées. Devant des parcours souvent très riches d'expériences et qui plus est variés, le jury pourra légitimement se poser la question de la motivation du candidat, qui se doit d'explicitier cette volonté de changement au profit de la carrière d'attaché. C'est également l'occasion d'indiquer quels sont les points forts du parcours qui pourront être valorisés dans la fonction d'attaché en même temps que les points d'amélioration pour lesquels l'année de scolarisation à l'IRA sera mise à profit.

■ 3.2.3. L'épreuve de langue vivante étrangère

« L'épreuve orale de langue vivante étrangère consiste en un entretien de 15 minutes à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues choisies par le candidat au moment de l'inscription au concours avec une préparation de 15 minutes ». Les candidats peuvent choisir parmi quatre langues : allemand, anglais, espagnol et italien.

Compte tenu de l'hétérogénéité des candidats interrogés (concours externe, interne et troisième concours) et le degré de préparation variable d'un candidat à l'autre, l'examineur aborde l'exercice avec bienveillance. Il ne

s'agit pas d'évaluer des candidats à l'agrégation, mais des personnes dont l'ambition première est d'intégrer l'administration française ou de bénéficier d'une promotion en son sein par le biais de la réussite au concours. Leurs fonctions futures ne les amèneront généralement pas à utiliser la langue étrangère de façon intensive. Il importe donc essentiellement d'évaluer la compétence linguistique générale des candidats.

Le candidat doit pouvoir répondre aux trois exercices qui suivent de manière positive :

- être capable de résumer de façon claire et concise un texte journalistique de 400 à 500 mots ;
- être éventuellement apte à commenter ce même document, à en développer le thème principal ;
- posséder les outils linguistiques permettant de discuter à bâtons rompus pendant cinq à dix minutes avec l'examineur.

Les notes progressent régulièrement, de même que le taux de candidats ayant choisi cette épreuve. C'est le signe que la préparation est plus sérieuse, et que le niveau monte progressivement. On ne peut qu'enjoindre à tous les candidats de se préparer sérieusement à l'épreuve, en rafraîchissant leurs connaissances par la lecture de petits ouvrages bien conçus et riches en contenu afin de pouvoir répondre à des questions élémentaires du type :

D'où êtes-vous ? Quel âge avez-vous ? Qu'avez-vous fait depuis que vous avez quitté les études ? Quelles sont vos passions ? Quelles sont les activités de plein-air que vous aimez pratiquer ? Que pouvez-vous me dire au sujet de votre famille ? Quel est votre livre, film, genre cinématographique préféré ? Etc.

Parmi les insuffisances à éviter ou à combler, il faut penser aux confusions lexicales, aux fautes courantes, et autres faux amis, aux erreurs grammaticales, et vérifier l'existence d'un vocabulaire de base, véritable boîte à outils, permettant de faire face à la plupart des situations.

■ Conclusion

Le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) est le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères. Il constitue pour la plupart l'accès à la catégorie A de la fonction publique, pour d'autres une opportunité de reconversion. Aboutissement pour certains, sas professionnel pour d'autres et nouveau métier pour les derniers, il s'agit à l'évidence d'un moment très important de la carrière des postulants.

Pour les trois concours, la modification majeure apportée par l'arrêté du 27 juillet 2012 provient du changement de format de l'entretien avec le jury avec une présentation en 5 minutes et 20 minutes d'échange avec le jury au lieu de 15 minutes. Pour le concours interne et le troisième concours, la principale modification provient de la réponse à fournir à la question posée qui s'apparente à une QRC, à la suite de la rédaction d'une note. Enfin pour le concours interne, le jury vérifie les connaissances administratives générales des candidats.

Lors des différentes épreuves, le jury s'assure que les lauréats seront en mesure de suivre sans difficulté l'année de formation qui suit l'admission et qu'ils pourront par la suite s'épanouir dans un parcours professionnel qui relève d'univers professionnels très distincts. Parmi les qualités recherchées permettant de franchir cette série d'épreuves figurent la connaissance, la compréhension de l'environnement dans lequel les candidats évoluent, l'aptitude à se projeter dans un univers professionnel nouveau en même temps que l'agilité intellectuelle, mais également le comportement et la présentation dont sauront faire preuve les candidats.

Il est recommandé pour les candidats qui se préparent à concourir de se faire accompagner par une structure dédiée susceptible de leur procurer l'entraînement nécessaire, tant une préparation en solitaire est difficile. Mais il est non moins nécessaire pour les candidats de faire état de leur propre personnalité et de mettre en relief leurs qualités, puisqu'il s'agit d'un entretien de recrutement.

Lyon,
Le 30 août 2012

Jean-François Picq
Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,
Président du jury.

Ont permis d'alimenter la rédaction de ce rapport par leurs contributions :

M^{mes} Lysiane Affriat, Virginie Cornillet-Loukili, Christine Dubois, Catherine Fischer, Agnes Guerlais, Muriel Lardy, Christine Mistral, Cécile Russier, MM. Raphaël Baudrimont, Serge Basset, Michel Carrante, Jérôme Dossi, Sylvain Gallimard, Hakim Guesmia, Olivier Julien, Marc Lerouge, Michel Levêque, membres du jury.

Les épreuves des concours d'entrée aux IRA sont fixées par un arrêté du 6 juin 2008, modifié par un arrêté du 27 juillet 2012. En plus de la vérification de la détention des connaissances professionnelles nécessaires, elles prennent en compte les parcours antérieurs personnels ou professionnels des candidats.

Par rapport aux épreuves qui étaient antérieurement prévues, elles visent à diversifier les viviers de recrutement et à mieux mettre en adéquation le profil des lauréats avec les postes de sortie.

Le concours 2012 s'est déroulé dans de parfaites conditions grâce notamment aux services de l'IRA, tous attentifs à créer les meilleures conditions pour l'accueil et l'écoute des candidats.

Le présent rapport, issu des observations de tous les membres du jury, s'attache, au delà du bilan, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours ainsi qu'à donner aux futurs candidats des éléments destinés à faciliter leur préparation.

■ 1. Rappel sommaire des épreuves

■ 1.1 Admissibilité

➤ **Concours externe**

- épreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)

- épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

➤ **Concours interne et 3e concours**

- note administrative pour le concours interne

- note de synthèse pour le 3° concours portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...).

■ 1.2 Epreuves orales d'admission

Au travers d'un entretien de 25 mn sont évalués :

- les qualités personnelles et le potentiel du candidat ainsi que son comportement face à une situation concrète, en particulier sous forme de questions de « mise en situation », pour les trois concours

- la personnalité, les aptitudes, la motivation du candidat, ses acquis professionnels et ses connaissances administratives générales pour le concours interne et le 3° concours

2. Données statistiques

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	70	52	7
Inscrits	1158	939	155
Admis à concourir	1121	921	120
Présents Ecrit	575	670	78
<i>% présents</i>	<i>51%</i>	<i>73%</i>	<i>65%</i>
ADMISSIBILITE			
Admissibles	172	122	20
Barre d'admissibilité	9,60	9,50	8,44
<i>% admissibles</i>	<i>30%</i>	<i>18%</i>	<i>26%</i>
Moyenne la + élevée	16,1	17,91	12,94
Moyenne la + basse	1,09	0,44	0,19
Nbre de notes éliminatoires	19	11	2
ADMISSION			
Présents	167	118	19
Moyenne la + élevée	14,89	15,86	14,78
Moyenne la + basse	6,29	7,15	7,37
Nbre de notes éliminatoires	2	2	1
Admis liste principale	70	52	7
Barre d'admission liste principale	11,97	11,47	12,38
Inscrits liste complémentaire	18	10	2
Barre d'admission liste complémentaire	11,5	11,01	10,53
<i>Taux de sélectivité (admis/présents à l'écrit)</i>	<i>8,2</i>	<i>12,9</i>	<i>11,1</i>
NOTES (ne tenant pas compte des 0)	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	1,29	16,69	8,96
Q.R.C	0,54	15,51	7,26
Entretien avec le jury	0,62	18,99	12,27
Langue	3,13	19,00	12,18
Concours interne			
Note administrative + question	0,44	17,91	7,02
<i>Note administrative</i>	0,50	17,00	7,99
<i>Question</i>	0,25	17,00	5,19
Entretien avec le jury	4,18	18,33	11,50
Langue	4,50	20,00	11,97
3e concours			
Note de synthèse + question	0,19	12,94	7,04
<i>Note de synthèse</i>	0,25	13,75	7,92
<i>Question</i>	1,00	11,50	5,00
Entretien avec le jury	5,00	17,00	11,06
Langue	5,50	18,50	12,10

■ 3. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

■ 3.1 Epreuves écrites

■ 3.11 Concours externe

Première épreuve :

Le sujet à traiter « Dans quelle mesure l'Etat est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ? » devait permettre aux candidats de construire et d'exposer une réflexion structurée sur un sujet qui les appelait à mobiliser des connaissances de base en matière de politiques économiques comme dans le suivi des questions d'actualité.

A cette épreuve, la moyenne des notes s'établit cette année à 8,96 contre respectivement 8,43 et 7,92 aux sessions 2011 et 2010.

Il faut déplorer que trop de candidats aient montré des lacunes importantes dans la détention de connaissances indispensables sur le rôle de l'Etat et certaines grandes politiques publiques. De même beaucoup de candidats, ayant d'ailleurs plus ou moins bien suivi les questions d'actualité, n'ont pas su prendre le recul nécessaire et n'ont pas cherché à démontrer leur capacité à approfondir une réflexion.

Les meilleures copies sont celles dont le contenu a su rendre compte de la capacité du candidat à apporter une réponse structurée à la question posée.

L'aptitude à prendre du recul et celle consistant à mettre des connaissances et une curiosité pour de grands sujets d'actualité au service d'une réflexion personnelle ont ainsi fait la différence entre une bonne et une moins bonne copie, étant observé que le défaut de connaissances sur les sujets qui doivent être connus de tous n'a pu qu'être sanctionné.

On relèvera par ailleurs que, même si une amélioration est enregistrée par rapport aux années antérieures, trop de copies comportent des erreurs de style, de grammaire ou d'orthographe dont la répétition est parfois excessive.

Deuxième épreuve :

Les six questions posées à l'épreuve de questions à réponse courte étaient les suivantes :

- le conseil économique, social et environnemental ;
- le pouvoir de contrôle du parlement européen ;
- le pilotage des politiques de santé ;
- le contrôle de l'exécution des dépenses publiques ;
- les sanctions dans la fonction publique ;
- la politique monétaire en France en 2012.

Cette épreuve est destinée à vérifier le degré de maîtrise par les candidats de connaissances essentielles dans la diversité des domaines en rapport avec les grands enjeux des politiques publiques. Si, naturellement, la capacité à construire des réponses articulées à chacune des questions est un élément important, c'est d'abord et avant tout la capacité à mobiliser des connaissances qui est appréciée au travers de cette épreuve.

L'arrêté précité du 27 juillet 2012 prévoit que désormais la question de droit public compte doublement dans la notation de l'épreuve.

Cette année comme les années précédentes, il faut déplorer le faible niveau global des connaissances détenues par beaucoup de candidats. Alors que des améliorations avaient pu être observées lors de la session 2011 (moyenne des notes égales à 8,63 contre 6,29 pour la session 2010), le résultat moyen de la session 2012 s'établit en net recul à 7,19.

Le jury est conduit, cette année encore, à réitérer la recommandation qu'il avait formulée les années précédentes, à savoir la nécessité pour les candidats de manifester dans la durée un minimum de curiosité et d'intérêt pour détenir et assimiler un socle de connaissances en rapport avec les grands sujets de l'actualité économique, sociale et internationale et, plus généralement, en rapport avec le champ des principales politiques publiques.

3.12 Concours interne

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, portant cette année sur un aspect du dialogue social dans la fonction publique au travers de la mise en place des comités techniques prévus par une loi du 5 juillet 2010, dans le contexte d'un rectorat.

L'arrêté du 27 juillet 2012 ayant complété le programme de l'épreuve par le traitement d'une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales des candidats et leurs connaissances en matière de gestion des ressources humaines dans l'administration, une question était à traiter cette année sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques.

Les copies ont souvent été très décevantes, ce qui s'est traduit par un net recul de la note moyenne, soit 7 pour cette session contre respectivement 9,44 et 9,70 pour les sessions 2011 et 2010. Ceci s'explique d'abord par le fait que près de 23 % des candidats n'ont pas cru devoir répondre à la question alors pourtant que celle-ci rentre pour un quart dans la notation de l'épreuve, ensuite par la faiblesse globale du traitement de la question par les candidats qui ont entendu y répondre (ces candidats ont été en moyenne notés à peine au dessus de 5/20 au titre de la question), enfin par un niveau moyen de traitement de la note administrative en net recul par rapport aux années précédentes (l'équivalent de 8/20).

Pourtant le sujet de la note administrative, qui ne soulevait en elle-même aucune difficulté majeure, était bien circonscrit et les candidats pouvaient s'appuyer sur un dossier parfaitement adapté et complet.

Les candidats à venir au concours doivent pouvoir tirer de ces constats des conséquences logiques aussi bien quant à la nécessaire maîtrise de connaissances administratives générales que quant au développement d'une capacité à assimiler des informations qui sont fournies en vue de dégager des solutions ou propositions concrètes et tournées vers l'action administrative.

3.13 Troisième concours :

Comme pour le concours interne, l'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, qui portait cette année sur l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur dans la fonction publique de l'Etat. De même que pour le concours interne, l'épreuve comporte désormais une question qui, cette année, portait sur la mobilité dans la fonction publique.

Des remarques exactement similaires à celles faites pour l'épreuve du concours interne doivent être formulées. L'épreuve cette année a connu une moyenne de 6,86, là aussi en très net recul par rapport aux précédentes sessions.

Les causes en sont les mêmes : plus du cinquième des candidats n'ont pas traité la question, pour ceux qui l'ont traitée la moyenne est très basse (l'équivalent de 5/20), enfin le traitement de la note sur dossier est lui aussi décevant (moyenne équivalente à 7,81/20) alors que les deux années précédentes la moyenne des notes s'était établie à 8,35 et 9,24.

Pourtant le jury est conscient, dans la correction des copies, que l'épreuve concerne des candidats dont la plupart n'ont pas le recul d'une expérience administrative antérieure et qui éprouvent sans doute une certaine difficulté à se positionner dans l'optique de la préparation d'une note à vocation directement opérationnelle.

Il en tient évidemment compte en cherchant à déceler la capacité des candidats à assimiler le contenu d'un dossier très correctement informatif et à tirer de sa substance l'identification des problématiques soulevées et des actions concrètes que celles-ci appellent.

■ 3.2 Epreuves orales

■ 3.21 Entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des candidats déclarés admissibles au regard de ce qui est attendu de fonctionnaires appelés à servir dans la diversité des métiers exercés par les attachés, en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats sont appelés à constituer un dossier conçu dans l'optique de la reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle et dans lequel ils sont invités à exposer leurs motivations. Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche leur permettant de décrire leur parcours et leurs motivations.

S'agissant du concours interne, et depuis l'intervention de l'arrêté du 27 juillet 2012 pour le troisième concours également, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Les dossiers constitués par les candidats sont de qualité inégale. Certains permettent utilement de se faire une idée suffisamment précise des parcours individuels. D'autres, soit par manque de rigueur, soit par manque d'exhaustivité, ne fournissent pas au jury la totalité des éléments de base sur lesquels ils devraient pouvoir s'appuyer, en complément de l'exposé du candidat, dans la conduite de l'entretien.

Beaucoup de dossiers, bien que se présentant comme complets ou détaillés, apparaissent clairement comme n'étant pas le fruit de l'investissement personnel du candidat. La description des compétences qu'un candidat estime avoir acquises dans tel ou tel poste ne doit pas pouvoir prendre la forme d'une recopie mécanique de références piochées dans des répertoires de métiers ou des modèles préconçus. Des interventions extérieures dans la rédaction des documents étaient parfois clairement décelables.

Les candidats ont intérêt à aborder la conception du dossier ou de la fiche comme un exercice personnel réclamant réflexion et mise en perspective, loin de la reproduction de tout standard.

Si la durée totale de l'épreuve reste fixée à 25 minutes, la durée de l'exposé du candidat, qui débute l'épreuve, a été ramenée de 10 à 5 minutes. Il en ressort une très sensible amélioration dans la gestion de leur temps par les candidats de même qu'une bien meilleure adéquation entre l'exposé et les objectifs de l'épreuve.

Mais comme auparavant, beaucoup trop de candidats s'abstiennent d'expliquer en quoi consistent leurs motivations pour présenter le concours alors qu'ils doivent être capables de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer en les mettant en rapport avec leurs attentes, leurs souhaits d'évolution, leurs points forts et les capacités qu'ils détiennent.

Ils doivent être capables d'expliquer clairement pourquoi ils veulent devenir attachés et montrer en quoi l'accomplissement de la carrière correspondante répondrait à un besoin d'épanouissement professionnel.

On relève en revanche, sans doute du fait de la révision du format de l'exposé, que la présentation par les candidats de leur parcours et de leurs compétences et qualifications est devenue un peu plus dynamique et plus construite.

L'interrogation des candidats montre que beaucoup d'entre eux continuent de témoigner d'une trop faible curiosité envers la diversité des métiers susceptibles d'être exercés par un attaché, le plus souvent parce qu'ils font l'impasse sur tel ou tel des univers professionnels dans lesquels les candidats reçus sont susceptibles d'être affectés à l'issue de la scolarité.

De la même manière, le degré de connaissance des candidats sur la réalité de l'organisation administrative est très dispersé, conduisant le jury à s'interroger dans certains cas sur l'aptitude du candidat à réellement appréhender le contexte de son exercice professionnel.

On ne saurait enfin trop insister sur le fait que, conformément à ce qui est explicitement prévu dans le programme de l'épreuve, une part non négligeable de celle-ci est consacrée à des questions de mise en situation professionnelle. Les candidats s'y adaptent manifestement mieux qu'au cours des précédentes sessions, même si des progrès restent à enregistrer en la matière.

Alors que ces questions ont pour objet d'éprouver la capacité de réaction, le jugement et la présence d'esprit des candidats, elles appellent rarement des réponses univoques et encore moins des réponses « standard ».

Les notes moyennes attribuées à cette épreuve ont été de :

- 12,27 pour le concours externe ;
- 11,50 pour le concours interne ;
- 11,06 pour le troisième concours.

Les notes sont proches des notes moyennes des années précédentes.

3.22 Epreuve de langue

Il est rappelé que, pour le concours interne ainsi que pour le 3e concours, cette épreuve est facultative et ne s'imputait sur les résultats que pour la part de la notation dépassant la note de 10. Par ailleurs l'arrêté du 27 juillet 2012 a prévu, s'agissant du concours externe pour lequel l'épreuve est obligatoire, que la note n'est prise en compte que dans la limite de 15 points.

Comme l'année précédente, il faut souligner que rares ont été les candidats dont les qualités linguistiques ou communicatives font véritablement défaut. A de rares exceptions le format de l'épreuve était d'ailleurs connu et maîtrisé. De fait et s'agissant de l'anglais, qui est la langue choisie par la grande majorité des candidats, la qualité de la langue est plus homogène que lors des précédentes sessions.

Les prestations structurées et claires ont été valorisées. De même il convient d'être capable d'exposer, et d'interagir avec conviction pendant les 15 minutes que dure l'épreuve. Les remarques, les interruptions et les questions de l'examineur sont des amorces à saisir pour développer une idée et non pas une indication d'erreur à laquelle on répond par un oui ou un non fataliste, voire résigné.

Une écoute régulière d'informations dans la langue choisie, plus encore que leur lecture, doit permettre de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés tout en se familiarisant avec les prononciations recevables. Toute comparaison pertinente avec les systèmes français est appréciée, pour autant que la terminologie suive et que les acronymes soient expliqués dans la langue de l'épreuve. Il en est de même de l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide. Ici encore une connaissance minimale de l'actualité des sociétés française et étrangères est un atout pour dégager l'enjeu des textes proposés, et les commenter.

L'adoption d'un point de vue personnel reste à généraliser, angle essentiel pour amorcer naturellement l'entretien qui vise certes à affiner la perception du texte – les questions de l'examineur visent à évaluer jusqu'où le candidat peut construire et produire du sens en langue étrangère, et non à le piéger – mais aussi à débattre d'enjeux plus généraux ou à présenter dans une langue étrangère la face française d'un questionnement.

4. Conclusion générale et recommandations aux futurs candidats

En l'absence d'évolutions fondamentales dans les appréciations que le jury est conduit à porter sur le degré de préparation et d'adaptation des candidats aux épreuves, les conclusions et recommandations formulées les années précédentes restent d'une complète actualité.

Deux points absolument fondamentaux doivent être soulignés à l'intention des futurs candidats au concours.

Le premier est qu'il faut rappeler, si évident cela paraisse-t-il, que le travail paie. Les candidats admis rencontrent rarement le succès sans avoir soigneusement préparé les épreuves. La préparation des épreuves écrites est d'une double nature : acquérir ou consolider la maîtrise des connaissances nécessaires pour chaque épreuve, s'entraîner à l'effort de construction intellectuelle que représente soit la composition de l'épreuve externe soit l'épreuve de note administrative des deux autres concours.

En dehors ou en plus des préparations organisées, dont le suivi est d'une utilité avérée, cela implique un investissement durable dans un effort de travail personnel comme le déploiement d'une curiosité d'esprit permettant d'appréhender correctement le contexte et les enjeux des éléments figurant dans le programme des épreuves.

Le second point concerne plus particulièrement le stade des épreuves d'admission. Il tient à ceci : dans la principale épreuve orale, les meilleurs candidats sont ceux qui montrent une réelle capacité à mobiliser leurs aptitudes et leurs compétences pour les mettre au service d'un exercice concret des fonctions d'attachés. Cette épreuve n'a pas pour but de départager des candidats qui se contentent de chercher à acquérir un statut ou un grade.

Elle vise à détecter ceux qui sont porteurs d'un réel projet professionnel dans lequel une personnalité, des qualités, des aptitudes et des compétences sont projetées de manière convaincante. Ce projet doit être conçu de la manière la plus concrète possible au regard des métiers exercés par les attachés.

Il s'agit de montrer une envie de faire ces métiers, ou une grande partie d'entre eux, et de convaincre que cette aspiration repose sur une mobilisation raisonnée de son propre potentiel. Un candidat admissible mais médiocrement classé à l'issue des écrits parvient à franchir la barre d'admission s'il porte des motivations claires, réfléchies, construites et sincères. Un candidat bien classé à l'issue des écrits n'est pas exonéré de cette démonstration s'il veut être admis.

Le président du jury

Patrick PIERRARD
Préfet

■ **Observation préliminaire** : le jury félicite et remercie l'équipe administrative pour la qualité de l'organisation des épreuves et de l'accueil, y compris celui des candidats, pour sa grande disponibilité et réactivité, et de manière générale pour le professionnalisme dont elle a fait preuve à tous égards.

I. DEROULEMENT DE LA SELECTION

1. Epreuves écrites

Le jury a strictement respecté les délais qui lui étaient impartis pour corriger les copies, cependant il considère que ce délai présentait des risques dans la mesure où il ne laissait aux correcteurs (en prenant en compte la double correction), aucune marge d'adaptation face à un imprévu de dernière minute. Aussi lui semble t'il prudent, pour l'avenir, de disposer d'un peu plus de temps en organisant les épreuves un peu plus tôt (pendant la 1^{ère} semaine de février).

Dès la remise des copies et avant que chaque correcteur ne commence son examen individuel, le jury a organisé une séance de correction collective à blanc : Elle consistait à ce que chacun corrige 3 copies identiques et compare ensuite son évaluation avec celle d'un collègue. Ces échanges se sont révélés très utiles, d'une part pour préciser d'un commun accord et sur pièce le barème de correction, d'autre part pour étalonner les notes, mesurer ensemble les pièges du sujet, et identifier les prises de risques à récompenser. Les membres du jury n'ayant pas pu assister à cette séance en ont été dûment informés par leur binôme.

Le jury a relevé à l'occasion que le barème est plus difficile à établir pour l'épreuve de dissertation du concours externe dont le corrigé peut difficilement être prescriptif. Il a également noté certaines imprécisions dans le barème des questions.

En phase finale d'admissibilité, le jury a une seconde fois effectué une correction collective dont le principe était le suivant : chaque binôme devait corriger « à blanc » et « à l'aveugle » (sans connaître les notes attribuées) trois copies d'un autre binôme. L'exercice a permis de repérer dans quelques cas des différences d'étalonnage inter-binômes dont il a été tenu compte pour établir la note finale.

L'intérêt manifeste de ces deux exercices collectif est signalé pour l'avenir.

Au final beaucoup de notes ont été très proches de la moyenne. En conséquence le jury a décidé d'arrêter la barre d'admissibilité à un niveau permettant d'entendre le maximum de candidats (c'est à dire plus du double de candidats par rapport au nombre de postes à pourvoir). Il sait gré à la direction de l'IRA d'avoir accepté le léger surcoût qui en a résulté.

2. Epreuves orales

Les membres du jury ont assisté ensemble à la même session de formation, y compris ceux qui en avaient déjà bénéficié par le passé. Cette organisation que la direction de l'IRA a pu mettre en œuvre a présenté plusieurs avantages : la cohésion d'équipe s'en est trouvée renforcée, les critères déterminants du recrutement ont été pleinement partagés et argumentés, enfin la séance a été enrichie de nombreux exemples concrets et interactions entre les membres du jury. Il semble donc pour l'avenir très pertinent de reproduire cette organisation.

Le jury a pu disposer de tous les dossiers en même temps ce qui lui a permis de les examiner attentivement et préparer ainsi les oraux dans de bonnes et équitables conditions.

Il a aussi souhaité disposer de 5 mn de discussion entre chaque candidat ; ce temps d'échange a été mis à profit pour objectiver les appréciations mais à l'usage il s'est révélé trop court ce qui a engendré des retards dans le planning des auditions. Pour l'avenir il semble donc préférable de démarrer les auditions plus tôt le matin et également de prévoir un temps de pause-déjeuner suffisamment long pour que les sous jury échangent entre eux.

Le jury se félicite de la composition des sous jurys combinant à la fois un critère d'ancienneté dans la fonction et de diversité de fonctions. Cet équilibre savant a enrichi les questionnements et les échanges préalables à la notation.

Pour le déroulement de chaque audition, tous les candidats ont été placés dans des conditions identiques de bienveillance et de cadrage de l'exercice. Les temps de parole réglementaires ont été strictement respectés. Les contrôles qualité effectués par la présidente du jury permettent également d'attester que le prisme des questions a permis de renseigner tous les critères de l'évaluation et que leur niveau de difficulté était homogène.

Pour l'avenir, le jury suggère d'ajuster la grille d'évaluation sur deux points :

- pour tous les concours : la rubrique « aptitude » regroupe un nombre élevé d'items (« *participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projet de service, concevoir et piloter des projets, gérer et conseiller, encadrer et animer une équipe, qualités relationnelles et interpersonnelles, qualités intellectuelles et organisationnelles* ») qui mériteraient d'être éclatés en *au moins* deux critères,
- pour le concours externe : dans les faits ce n'est pas tant le « *degré de maîtrise des compétences* » qui est évalué que celui des « *connaissances* ».

Les données caractéristiques du résultat final sont présentées dans les tableaux ci après :

Résultats des épreuves écrites pour l'IRA de Nantes (session 2012)

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Présents écrits	720	687	86
Admissibles	207	130	23
Barre admissibilité	9.25	9.80	11.00
% admissibles	28.75%	18.92%	26.74%
Moyenne la plus haute	16.10	15.52	15.38
Moyenne la plus basse	1.1	0.24	2.25

Moyenne et écart-type par concours et par épreuves d'admissibilité (session 2012)								
concours interne			concours externe			3ème concours		
Epreuves	moyenne	écart type (1)	Epreuves	moyenne	écart type (1)	Epreuves	moyenne	écart type (1)
note de synthèse	12,33	1,66	composition sur un sujet d'ordre général	11,58	2,2	note de synthèse	13,38	1,27
questions	8,73	3,79	Questions à réponse courte	9,95	3,19	questions	10,72	2,8
note globale	11,34	1,16				note globale	12,72	1,4

(1) l'écart-type est l'écart moyen par rapport à la note moyenne des candidats admissibles

	concours interne			concours externe			3ème concours		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Postes offerts			52			70			8
Inscrits	307	653	960	562	820	1382	63	86	149
Admis à concourir	307	650	957	559	812	1371	63	79	142
Présents écrits	223	464	687	307	413	720	36	50	86
% présents	72,64	71,38	71,79	54,92	50,86	52,52	57,14	63,29	60,56
Admissibilité									
Admissibles	38	92	130	111	96	207	10	13	23
Barre d'admissibilité			9,80			9,25			11,00
% admissibles	17,04	19,83	18,92	36,16	23,24	28,75	27,78	26,00	26,74
Admission									
Présents	35	86	121	109	89	198	10	12	22
Admis liste principale	11	41	52	32	38	70	3	5	8
Barre d'admission liste principale			11,39			11,44			14,16
Inscrits liste complémentaire	5	5	10	14	11	25	1	3	4
Barre d'admission liste complémentaire			10,93			10,88			12,75
Taux de sélectivité (admis/présents écrits)	20,3	11,3	13,2	9,6	10,9	10,3	12,0	10,0	10,8
Intégration liste complémentaire	1	3	4	3	2	5		1	1

■ II - CONSEILS AUX CANDIDATS

1. Epreuves d'admissibilité

Pour tous les concours, les questions ont fait perdre des points en raison d'un faible niveau de connaissance même très générale sur le sujet, ou d'un manque manifeste de temps. L'attention des candidats est donc appelée sur le caractère potentiellement très discriminant de cette partie de l'épreuve qui peut être mieux préparée en faisant preuve de curiosité sur l'activité (et l'actualité) des différents services de l'Etat.

Ils doivent aussi garder à l'esprit que la question ne mobilise pas les mêmes facultés que la note ou la dissertation ; ils doivent veiller pour la question, à s'abstraire de la réflexion pour exposer des connaissances.

S'agissant de la note ou de la dissertation, le sujet doit être lu avec beaucoup d'attention afin d'éviter de s'en écarter (dissertation) ou de ne pas contextualiser l'analyse (note).

Sur le fond, il est attendu dans cette épreuve l'inverse de ce qui est demandé dans les questions, c'est-à-dire de prouver sa capacité d'analyse. L'introduction et la conclusion peuvent faire gagner des points précieux dès lors qu'elles apportent des idées autres que la simple annonce de plan (introduction) ou synthèse des développements (conclusion).

Sur la forme, les candidats doivent veiller à maîtriser leur syntaxe : le style parlé ou familier n'est pas approprié. Enfin les candidats sont invités à ne pas négliger la propreté (pas trop de ratures) et la lisibilité de la copie (c'est au moins un signe de respect du correcteur).

Pour la dissertation du concours externe, il est recommandé de prendre du recul par rapport à l'actualité médiatique et d'éviter dans leur développement les tonalités journalistiques et politiques.

S'agissant de la note du concours interne, le simple recopiage des informations figurant dans les documents joints au sujet a été sanctionné ; en revanche une copie courte mais analytique et synthétique a été récompensée.

Enfin pour le troisième concours, le jury attend des futurs attachés des qualités rédactionnelles avérées et non du verbiage. Il s'agit d'un pré-requis avant l'entrée en formation à l'IRA.

2. Epreuves d'admission

Les candidats doivent comprendre qu'il ne s'agit pas de les juger mais de les jauger : ils ont intérêt à rester eux-mêmes pour que le jury soit en mesure de déceler leur richesse et leur potentiel. Ils doivent se rappeler que le doute ne leur profite jamais.

L'honnêteté est aussi vivement conseillée pour renseigner le dossier : les candidats pris en défaut sur ce point ne pourront pas convaincre de leur loyauté, condition essentielle pour le bon fonctionnement de l'Etat.

Le jury souligne qu'il n'existe, pour les trois concours, aucun un profil type : il serait dommage pour les candidats potentiels, de s'auto censurer en s'imaginant ne pas correspondre à des attendus normalisés ; au contraire, des parcours et profils moins courants peuvent être intéressants pour l'exercice des missions diversifiées au sein de l'Etat, et pour enrichir dans le cadre du travail collectif, les approches ; la diversité est le reflet de la société, l'Etat doit être à son image pour conforter la confiance que nos concitoyens peuvent lui accorder.

La présentation de 5 minutes (et non 10 comme certains le pensaient) se révèle globalement très peu discriminante voir lassante pour le jury qui entend des exposés souvent trop lisses et ressemblants, surtout lorsque les candidats ont suivi une préparation. De même une présentation qui reprend simplement les éléments figurant au dossier, et donc déjà connus, ne peut retenir l'attention du jury. Par contre le jury peut être immédiatement et favorablement marqué par un candidat qui sort du « moule » pré établi, sait valoriser son parcours et prouve sa capacité à prendre du recul sur lui-même.

Outre ces aspects de fond, la gestion maîtrisée et intelligente du temps de parole est importante. Si beaucoup de candidats sont obligés d'être interrompus car ils dépassent les 5 minutes qui leur sont imparties, trop de candidats n'épuisent pas leur temps de parole. Les candidats ont tout intérêt à capitaliser complètement cette opportunité qui leur est offerte d'exprimer librement ce qui les caractérise et justifierait leur recrutement.

De même l'évaluation des connaissances et/ou compétences a peu souvent permis de distinguer les candidats dès lors qu'ils ont prouvé avoir assimilé les fondamentaux du fonctionnement des institutions, de l'organisation de l'Etat et du statut de la fonction publique. Il va de soi pour le jury que la scolarité en IRA doit être ensuite mise à profit pour acquérir le plus possible de connaissances et savoir faire.

Un des critères de sélection les plus discriminants a été l'aptitude à exercer les fonctions d'attaché. Pour évaluer cette aptitude, et à défaut de pouvoir tirer suffisamment d'informations des expériences concrètes dont peut faire part le candidat, les mises en situation - tirées de la vie réelle- sont forcément requises.

Le jury évalue l'aptitude à exercer des fonctions d'encadrement ; or trop de candidats se projettent exclusivement dans une fonction d'expertise, par exemple dans le domaine juridique. Les candidats qui ne font pas preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit ne sont pas bien notés.

Le jury cherche aussi à vérifier que les candidats se sont approprié les sujétions liées à la fonction de cadre (en particulier en termes de disponibilité). Il observe que les représentations concernant la moindre importance de l'efficacité, voire de la performance d'un cadre de la fonction publique par rapport au secteur privé perdurent à tort, chez un nombre non négligeable de candidats.

Les motivations du candidat sont aussi très discriminantes pour l'admission. A cet égard le jury s'étonne du peu de connaissances dont font preuve beaucoup de candidats sur les univers très variés des fonctions de cadre au sein de l'Etat. Il conseille par ailleurs aux candidats de bien mesurer ce que signifie réellement l'engagement au service de l'Etat, ses contraintes et ses exigences, et de mûrir leur projet professionnel sur des bases concrètes.

Au final, plusieurs notes éliminatoires ont été données dès lors que les candidats ont fait montre de faiblesses sérieuses sur plusieurs de ces critères, dont ceux relatifs à la sincérité de la motivation ainsi qu'au potentiel managérial et relationnel. Pour autant les candidats concernés ne doivent pas se décourager : aucune mémoire ne sera gardée de cette évaluation s'ils se représentent au concours ; ils gardent ainsi pour l'avenir toutes leurs chances - à condition de se remettre en cause.

La présidente du jury,

signé

Catherine FERRIER

LES STATISTIQUES



I – Tableau général - Inscrits/Présents/Admis

Concours	TOTAL GENERAL
IRA	EXT/INT/3EME
Postes offerts	649
Nombre de candidats inscrits*	12089
Nombre dossiers acceptés ¹	11953
Nombre présents Ecrit	6988
<i>% féminisation</i>	61%
% présents Ecrit	58%
Nombre admissibles	1651
<i>% féminisation</i>	57%
% Admissibles	24%
% présents Oral	95%
Admis Liste Principale	649
<i>% féminisation</i>	64%
Admis Liste complémentaire	186
<i>% féminisation</i>	48%
Taux de sélectivité⁽¹⁾	10,8

II - Inscrits/Présents/Admis par voie d'accès et par IRA

Concours	Concours externe						
	IRA	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Tous
Postes offerts		70	70	70	70	70	350
Nombre de candidats inscrits*		1144	1287	1520	1158	1382	6491
Nombre dossiers acceptés ¹		1143	1287	1516	1121	1371	6438
Nombre présents Ecrit		675	595	633	575	720	3198
<i>% féminisation</i>		60%	56%	58%	55%	57%	57%
% présents Ecrit		59%	46%	42%	51%	53%	50%
Nombre admissibles		176	153	197	172	207	905
<i>% féminisation</i>		58%	50%	57%	44%	46%	51%
% Admissibles		26%	26%	31%	30%	29%	28%
% présents Oral		94%	93%	95%	97%	96%	95%
Admis Liste Principale		70	70	70	70	70	350
<i>% féminisation</i>		66%	59%	56%	56%	54%	58%
Admis Liste complémentaire		22	30	23	18	25	118
<i>% féminisation</i>		55%	43%	30%	28%	44%	41%
Taux de sélectivité⁽¹⁾		9,6	8,5	9,0	8,2	10,3	9,1

(1) Sélectivité : rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis.

Concours	Concours interne					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Tous
IRA						
Postes offerts	52	52	52	52	52	260
Nombre de candidats inscrits*	864	1011	1014	939	959	4787
Nombre dossiers acceptés¹	859	1011	1011	921	956	4758
Nombre présents Ecrit	641	662	675	670	687	3335
<i>% féminisation</i>	58%	66%	67%	64%	68%	65%
% présents Ecrit	75%	65%	67%	73%	72%	70%
Nombre admissibles	123	133	132	122	130	640
<i>% féminisation</i>	54%	65%	71%	70%	71%	66%
% Admissibles	19%	20%	20%	18%	19%	19%
% présents Oral	94%	95%	96%	97%	93%	95%
Admis Liste Principale	52	52	52	52	52	260
<i>% féminisation</i>	67%	71%	69%	77%	79%	73%
Admis Liste complémentaire	11	9	13	10	10	53
<i>% féminisation</i>	45%	56%	85%	70%	50%	62%
Taux de sélectivité⁽¹⁾	12,3	12,7	13,0	12,9	13,2	12,8

Concours	Troisième concours					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Tous
IRA						
Postes offerts	8	8	8	7	8	39
Nombre de candidats inscrits*	126	182	199	155	149	811
Nombre dossiers acceptés¹	120	182	193	120	142	757
Nombre présents Ecrit	87	96	108	78	86	455
<i>% féminisation</i>	51%	58%	62%	58%	58%	58%
% présents Ecrit	73%	53%	56%	65%	61%	60%
Nombre admissibles	20	20	23	20	23	106
<i>% féminisation</i>	40%	55%	70%	55%	57%	56%
% Admissibles	23%	21%	21%	26%	27%	23%
% présents Oral	95%	100%	83%	90%	96%	92%
Admis Liste Principale	8	8	8	7	8	39
<i>% féminisation</i>	25%	63%	38%	71%	63%	51%
Admis Liste complémentaire	2	3	4	2	4	15
<i>% féminisation</i>	50%	67%	75%	0%	75%	60%
Taux de sélectivité⁽¹⁾	10,9	12,0	13,5	11,1	10,8	11,7

(1) Sélectivité : rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis.

IRA	Admissibilité				Admission						Sélectivité ⁽¹⁾
	Admissibles	Admissibles %	Total Pts	Moyenne	Admis LP	Total Pts	Moyenne dernier admis LP	Admis LC	Total Pts	Moyenne dernier admis LC	
<i>Bastia</i>	176	26%	73,68	9,21	70	146,00	11,23	22	140,48	10,81	9,6
<i>Lille</i>	153	26%	79,04	9,88	70	148,89	11,45	30	136,84	10,53	8,5
<i>Lyon</i>	197	31%	80,04	10,01	70	156,16	12,01	23	147,40	11,34	9,0
<i>Metz</i>	172	30%	76,76	9,60	70	155,56	11,97	18	149,52	11,50	8,2
<i>Nantes</i>	207	29%	74,00	9,25	70	148,66	11,44	25	141,48	10,88	10,3
<i>total</i>	905	28%			350			118			9,1

IRA	Admissibilité				Admission						Sélectivité ⁽¹⁾
	Admissibles	Admissibles %	Total Pts	Moyenne	Admis LP	Total Pts	Moyenne dernier admis LP	Admis LC	Total Pts	Moyenne dernier admis LC	
<i>Bastia</i>	123	19%	38,6	9,65	52	83,40	10,43	11	77,92	9,74	12,3
<i>Lille</i>	133	20%	41,60	10,40	52	90,36	11,30	9	87,60	10,95	12,7
<i>Lyon</i>	132	20%	43,28	10,82	52	97,28	12,16	13	92,60	11,58	13,0
<i>Metz</i>	122	18%	38,50	9,50	52	91,72	11,47	10	88,08	11,01	12,9
<i>Nantes</i>	130	19%	39,20	9,80	52	91,08	11,39	10	87,40	10,93	13,2
<i>total</i>	640	19%			260			53			12,8

IRA	Admissibilité				Admission						Sélectivité ⁽¹⁾
	Admissibles	%Admissibles	Total Pts	Moyenne	Admis LP	Total Pts	Moyenne dernier admis LP	Admis LC	Total Pts	Moyenne dernier admis LC	
<i>Bastia</i>	20	23%	28,00	7,00	8	82,00	10,25	2	76,00	9,50	10,9
<i>Lille</i>	20	21%	49,24	12,31	8	106,44	13,31	3	95,44	11,93	12,0
<i>Lyon</i>	23	21%	40,52	10,13	8	104,24	13,03	4	93,24	11,66	13,5
<i>Metz</i>	20	26%	33,76	8,44	7	99,00	12,38	2	84,26	10,53	11,1
<i>Nantes</i>	23	27%	44,00	11,00	8	113,24	14,16	4	102,00	12,75	10,8
<i>total</i>	106	23%			39			15			11,7

LP = liste principale

LC = liste complémentaire

* Totalité des candidats inscrits

† Candidatures acceptées

(1) Sélectivité : rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis.



■ Les centres de préparation

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LA PREPARATION AUX EPREUVES DU CONCOURS, ADRESSEZ VOUS DIRECTEMENT AUX SERVICES SUIVANTS :

■ Instituts de préparation à l'administration générale (IPAG)

<p>■ IPAG AMIENS Université de Picardie – Jules Verne 10 placette Lafleur – BP 2716 Pôle universitaire Cathédrale 80027 AMIENS CEDEX 1 tél. : 03 22 82 71 31/fax : 03 22 82 68 40 www.u-picardie.fr contact : nedjma.rahou@u-picardie.fr</p>	<p>■ IPAG ANTILLES ET GUYANE Université des Antilles et de la Guyane Campus universitaire de Schoelcher BP 7209 97275 SCHOELCHER CEDEX tél. : 05 96 72 73 80/fax : 05 96 72 73 73 www.univ-ag.fr</p>
<p>■ IPAG BESANÇON Université de Franche-Comté Faculté de droit 45 D avenue de l'Observatoire 25030 BESANÇON CEDEX tél. : 03 81 66 61 45/fax : 03 81 66 65 77 courriel : agnes.brochet@univ-fcomte.fr</p>	<p>■ IPAG BREST Université de Bretagne occidentale Faculté des lettres Victor Segalen 20 rue Duquesne – CS 93837 29285 BREST CEDEX 3 tél. : 02 98 01 63 34/fax : 02 98 01 70 60 courriel : ipag@univ-brest.fr www.univ-brest.fr</p>
<p>■ IPAG CERGY Université de Cergy Pontoise 2 rue Adolphe Chauvin 95302 Cergy-Pontoise cedex tél. : 01 34 25 61 66/fax : 01 34 25 62 67 courriel : ipag@ml.u-cergy.fr www.u-cergy.fr</p>	<p>■ IPAG CRÉTEIL Université Paris XII Val de Marne Centre multidisciplinaire de Créteil Bât. T – niveau dalle 61 avenue du général de Gaulle 94010 Créteil cedex tél. : 01 45 17 18 95 www.ipag.univ-paris12.fr</p>
<p>■ IPAG DIJON Université de Bourgogne 4 boulevard Gabriel 21000 Dijon tél. : 03 80 39 53 59 contact : Faucher@u-bourgogne.fr www.u-bourgogne.fr/ipag</p>	<p>■ IPAG LILLE Université Lille II 1 place Deliot - BP 629 59024 Lille cedex tél. : 03 20 90 74 39/fax : 03 20 90 76 38 courriel : ipag@univ-lille2.fr www.ipag.univ-lille2.fr</p>
<p>■ IPAG LIMOGES Université de Limoges Faculté de droit 32 rue de Turgot 87031 Limoges cedex tél. : 05 55 34 97 44/fax : 05 55 34 97 45 courriel : ipag@unilim.fr www.ipag.unilim.fr</p>	<p>■ IPAG MONTPELLIER Université Montpellier 1 Espace Richter Rue Vendémaire Bât. B – CS 19519 34960 Montpellier cedex 2 tél. : 04 67 15 85 46/fax : 04 67 15 85 67 courriel : ipag@univ-montp1.fr www.univ-montp1.fr</p>

<p>■ IPAG NANCY Université Nancy II 4 rue de la Ravinelle Case officielle n° 26 54035 Nancy cedex tél. : 03 54 50 43 43 courriel : ipag@univ.nancy2.fr www.univ-nancy2.fr</p>	<p>■ IPAG NANTES Université de Nantes Chemin la Censive-du-Tertre BP 81307 44313 Nantes cedex 3 tél. : 02 40 14 16 11 ou 02 40 14 16 22 fax : 02 40 93 34 37 www.univ-nantes.fr/ipag</p>
<p>■ IPAG PARIS II Université de Paris II 122 rue de Vaugirard 75006 Paris tél. : 01 53 63 86 30/fax : 01 53 63 86 29 ipag@u-paris2.fr www.ipagdeparis.org</p>	<p>■ IPAG PARIS X Université de Paris X 200 avenue de la République Bât. A – bureau 414 92001 Nanterre cedex tél. : 01 40 97 74 13/fax : 01 40 97 58 64 courriel : ipag@u-paris10.fr www.u-paris10.fr</p>
<p>■ IPAG PARIS XI Université Paris-Sud 11 Faculté Jean Monnet 54 boulevard Desgranges 92331 Sceaux cedex tél. : 01 40 91 17 57 courriel : nathalie.gimard@jm.u-psud.fr www.jm.u-psud.fr/fr/ipag</p>	<p>■ IPAG POITIERS Université de Poitiers 93 avenue du Recteur Pineau 86022 Poitiers tél. : 05 49 45 44 24/fax : 05 49 45 44 25 courriel : ipag@univ-poitiers.fr www.univ-poitiers.fr</p>
<p>■ IPAG REIMS Université de Reims – Champagne-Ardenne Campus Croix-rouge 57 bis rue Pierre Taittinger 51096 REIMS CEDEX tél. : 03 26 91 81 88 courriel : ipag@univ-reims.fr www.univ-reims.fr</p>	<p>■ IPAG RENNES Université Rennes I 106 boulevard de la Duchesse Anne 35700 Rennes tél. : 02 23 23 78 93/fax : 02 23 23 78 92 courriel : ipag@univ-rennes1.fr www.ipag.univ-rennes1.fr</p>
<p>■ IPAG ROUEN Université de Rouen 3 avenue Pasteur 76186 Rouen cedex 1 tél. : 02 32 76 98 46/fax : 02 32 76 9853 courriel : ipag76@univ-rouen.fr www.univ-rouen.fr</p>	<p>■ IPAG STRASBOURG Université Robert SCHUMAN Ensemble Saint-Georges 47 avenue de la Forêt Noire 67082 Strasbourg cedex tél. : 03 88 41 77 48/fax : 03 88 41 77 47 courriel : ipag@urs.u-strasbg.fr www.ipag.u-strasbg.fr 33</p>
<p>■ IPAG VALENCIENNES Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis Les Tertiales Rue des Cent Têtes 59313 Valenciennes cedex 9 tél. : 03 27 51 76 18/fax : 03 27 51 76 20 courriel : ipag@univ-valenciennes.fr www.univ-valenciennes.fr</p>	

■ Autres instituts de préparation aux concours

<p>■ Institut régional de préparation à l'administration générale de l'École de droit (ancien IPAG de Clermont-Ferrand) Université d'Auvergne Pôle tertiaire 26 avenue Léon Blum 63000 Clermont-Ferrand tél. : 04 73 17 77 50/fax : 04 73 17 77 55 www.u-clermont1.fr</p>	<p>■ Institut des métiers du droit et de l'administration IMDA (ancien IPAG) de l'Université de Caen Université de Caen - Basse-Normandie Campus 1 – Bât. Droit? Esplanade de la Paix 14032 Caen cedex 05 tél. : 02 31 56 55 40/fax : 02 31 56 53 40 courriel : droit.imda@unicaen.fr www.unicaen.fr/ufr/ipag/ http://droit.unicaen.fr/imda-iej-ipag-preparations-et-formationen-de-l-imda/</p>
---	---

■ Centres de préparation à l'administration générale (CPAG)

<p>■ CPAG AIX-EN-PROVENCE I.E.P. d'Aix-en-Provence 25 rue Gaston de Saporta 13625 AIX-EN PROVENCE CEDEX 1 tél. : 04 42.17.01.70/fax : 04 42 17 01 68 courriel : secretariat-cpag@iep-aix.fr www.iep-aix.fr</p>	<p>■ CPAG BORDEAUX I.E.P. de Bordeaux Domaine universitaire 11 allée Ausone 33607 PESSAC CEDEX tél. : 05 56 84 44 09 courriel : b.baudelot@sciencespobordeaux.fr www.sciencespobordeaux.fr</p>
<p>■ CPAG GRENOBLE I.E.P. de Grenoble adresse postale IEP – secrétariat CPAG Domaine universitaire - BP 48 38040 GRENOBLE CEDEX 9 tél. : 04 76 82 60 36 courriel : martine.argoud@iep-grenoble.fr www.sciences-po.upmf-grenoble.fr adresse géographique : 1030 avenue centrale Domaine universitaire 38400 ST MARTIN D'HERES</p>	<p>■ CPAG LYON I.E.P. de Lyon 14 avenue Berthelot 69365 LYON CEDEX 07 tél. : 04 37 28 38 26 fax : 04 37 28 38 01 courriel : iep.info@univ-lyon2.fr</p>
<p>■ CPAG TOULOUSE I.E.P. de Toulouse 2 ter rue des Puits Creusés BP 88526 31685 TOULOUSE CEDEX 6 tél. : 05 61 11 02 82/fax : 05 61 22 94 80 courriel : cpag@sciencespo-toulouse.fr www.sciencespo-toulouse.fr</p>	

■ Autres centres de préparation

<p>■ Centre national d'enseignement à distance (CNED) Téléport 4 Boulevard Léonard de Vinci BP 60200 86980 Futuroscope Chasseneuil cedex tél. : 05 49 49 94 94 www.cned.fr</p>	<p>■ IEP En ligne (IEPEL) I.E.P. de Lyon 14 avenue Berthelot 69365 LYON CEDEX 07 tél. : 04 37 28 38 25 - fax : 04 37 28 38 01 courriel : iepel@sciencespo-lyon.fr www.iepel.org</p>
--	---

■ PREPARATION AU CONCOURS INTERNE

<p>■ Centre de préparation aux concours de l'administration Institut régional d'administration Boulevard des martyrs de la Libération BP 208 20298 Bastia cedex tél. : 04 95 32 87 00</p>	<p>■ Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) 20 allée Georges Pompidou 94306 Vincennes cedex tél. : 01 57 53 22 22 courriel : info.igpde@finances.gouv.fr</p>	<p>■ Centre universitaire de formation continue (CUFCO) Université d'Angers 19 rue René Rouchy 49100 Angers tél. : 02 41 96 23 84/fax : 02 41 96 23 80 www.univ-angers.fr</p>
--	--	--

■ PREPARATION AU CONCOURS EXTERNE

■ Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CIPCEA

(Centre d'information et de préparation aux concours de l'enseignement et de l'administration)

1, rue d'Ulm 75005 Paris

Adresse postale :

12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05

Tél : 01 44 07 79 35

courriel : cipcea@univ-paris1.fr

Consulter l'ensemble des informations sur le concours des IRA sur le site [SCORE](#)

Pour y accéder : Rubrique « Les Ecoles de formation » / « Organismes de formation à caractère interministériel » / « Les Instituts régionaux d'administration »

The screenshot shows the website 'Le portail de la Fonction publique' with the following content:

- Header:** Logo of the French Republic, 'Le portail de la Fonction publique', and a navigation bar with 'Fonction Publique', 'BJFP Base juridique', 'BIEP Bourse emploi', 'SCORE Concours', 'PFRH Formations', 'Publications', and 'Statistiques'.
- Secondary Navigation:** 'Les concours', 'Les autres recrutements', 'Les travailleurs handicapés', 'Préparations aux concours', 'Ecoles de formation', 'Les métiers', 'L'apprentissage', and 'Etudiants stagiaires'.
- Breadcrumbs:** Accueil - SCORE - Ecoles de formation - Organismes de formation à caractère interministériel - Les Instituts régionaux d'administration IRA.
- Main Content:**
 - Section:** Les Instituts régionaux d'administration IRA. 22/05/2013
 - Text:** Créés en 1971, les cinq instituts régionaux d'administration (à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes) forment les attachés, le corps d'encadrement qui constitue la colonne vertébrale de l'administration.
 - Text:** Fonctionnaires d'administration générale, les attachés sont chargés de missions variées : gestion des ressources humaines, financières et matérielles, études dans des domaines juridiques, économiques ou sociaux, encadrement et animation d'équipes, conduite de projets...
 - Text:** Le concours d'accès aux IRA offre entre 600 et 700 postes par an, les lauréats ont des parcours diversifiés et sont issus d'un concours externe (ouvert à bac + 3), d'un concours interne et d'un 3ème concours.
 - Text:** A l'issue d'une formation de 12 mois rémunérée (1595 € net mensuel pour un élève externe) comprenant des enseignements, des travaux et deux stages d'une durée totale de 15 semaines, les futurs attachés choisissent leur poste en fonction de leur rang de classement.
- Image:** A photograph of a classroom or meeting room with people seated at desks.
- Right Sidebar:**
 - Facebook link: 'Rejoignez nous sur la Page Facebook des IRA - Des infos en exclusivité sur le concours, la formation...'
 - Facebook logo with a thumbs up icon.
 - Challenge administration 2020: 'BRAVO ! L'équipe d'élèves de l'IRA DE NANTES a gagné le premier prix du challenge administration 2020 pour son projet E-CHANGE. Toutes nos félicitations. Découvrez leur projet'.
 - News: 'L'équipe de l'IRA de Lille remporte quant à lui le 3ème prix pour son projet E-CHANGE'.

**Se préparer aux
concours des
Instituts régionaux
d'administration IRA**

Si vous désirez approfondir votre recherche sur les Instituts régionaux d'administration, vous pouvez consulter leurs sites Internet

Bastia : www.ira-bastia.fr

Lyon : www.ira-lyon.gouv.fr

Lille : www.ira-lille.gouv.fr

Nantes : www.ira-nantes.fr

Metz : www.ira-metz.fr

RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-dés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.